



Le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) est l'Assemblée consultative, instituée par la loi du 05 juillet 1972, placée au côté du Conseil Régional, avec lequel il constitue la Région.

Composé de membres issus d'organisations socioprofessionnelles diverses représentant la société civile organisée et reconnus pour leurs compétences, leur sens de l'intérêt général et leur expérience, le CESER est un lieu d'écoute, d'échange, un laboratoire d'idées pour répondre aux besoins des citoyens.

Le dialogue instauré doit permettre d'aboutir à une vision partagée de l'intérêt régional, au-delà de tout clivage.

Les avis du CESER, rendus dans le cadre d'une saisine obligatoire de la Présidente de Région ou d'une autosaisine, constituent de véritables outils d'aide à la décision publique.

**Assemblée plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
14 novembre 2023**

**LA FILIÈRE AUDIOVISUELLE ET CINÉMATOGRAPHIQUE
EN OCCITANIE**

Avis adopté

Rapporteure : **Marie-Martine LIMONGI**

**Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

SOMMAIRE

DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

AVIS
LA FILIÈRE AUDIOVISUELLE ET CINÉMATOGRAPHIQUE EN OCCITANIE

EXPLICATIONS DE VOTE

**DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

**EXTRAIT DU DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

Madame la Vice-Présidente de Région, représentant la Présidente de la Région,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Mesdames, Messieurs,
Chères et chers collègues,

Nous sommes réunis ce matin au Musée Narbo Via ...

.../...

Une assemblée plénière qui sera consacrée à la présentation et au vote de trois projets d'Avis :

- Le 1^{er} a trait au logement – un sujet de plus en plus prégnant dans l'actualité - « Pour une politique régionale du logement ambitieuse face à l'urgence sociale et écologique » préparé dans le cadre d'une autosaisine par la commission « Aménagement du territoire – Politiques environnementales et énergétiques – Transport – Infrastructures - Numérique - Logement » présidée par Christine CARLESSO. Les co-rapporteuses sont Émilie TABERLY et Sabine VENIEL-LE NAVENNEC.
- Le 2^e relatif à « La filière audiovisuelle et cinématographique en Occitanie », préparé dans le cadre d'une autosaisine par la commission « Santé – Culture – Sport – Cohésion sociale » présidée par Gisèle DESMONTS. La rapporteure est Marie-Martine LIMONGI.
- Et enfin le 3^e rapport « Avis du CESER sur les Orientations budgétaires 2024 de la Région Occitanie », rendu sur saisine obligatoire de la Présidente de Région, dans le cadre du débat sur les orientations budgétaires, moment incontournable de la préparation du budget de la collectivité pour l'année à venir. Ce projet d'Avis a été établi par la commission « Finances – Politiques contractuelles – Europe – Suivi et Évaluation des politiques publiques » présidée par Bruno LAFAGE. La rapporteure est Géraldine RUSCASSIER.

Je remercie les président.e.s de commissions, les conseiller.ère.s et les chargé.e.s de mission pour le travail accompli dans les délais impartis.

Mes remerciements s'adressent également à Marie PIQUÉ, Vice-Présidente de la Région en charge des solidarités, des services publics et de la vie associative, représentant la Présidente de Région, qui a contribué à notre Avis sur le logement par son audition devant la commission du CESER, et qui est aujourd'hui présente pour participer à nos travaux et les conclure après le vote.

Notre modèle républicain et ses valeurs Liberté, Égalité, Fraternité et ...Laïcité à défendre et préserver !

L'actualité brûlante de ces dernières semaines m'amène à m'exprimer au nom de notre assemblée.

Nous avons vécu à ce jour une décennie d'horreur en France. Cela a débuté en 2012 près de chez nous, à Toulouse, à Montauban...avec l'exécution d'un jeune professeur Jonathan SANDLER et de trois enfants juifs de l'école Ozar Hatorah, quelques jours après l'assassinat de trois soldats français, dont deux de confession musulmane, par un disciple de l'islamisme radical Mohamed MERAH.

Pour certains, c'était un fait divers, pour nous, c'était l'affaire de la République, de notre modèle républicain : Liberté - Égalité - Fraternité et Laïcité...La suite nous a donné raison, hélas : l'exécution de la rédaction de Charlie Hebdo, l'Hyper Cacher, le Bataclan il y a 8 ans et 1 jour, le 13 novembre 2015, puis Nice le 14 juillet 2016...

Ensuite il y a eu les assassinats d'hommes et de femmes dans les rues, à leur domicile, dans une église...des policiers, un prêtre...jusqu'à l'horreur de la décapitation du professeur d'histoire Samuel PATY, victime à la fois d'un mensonge calomnieux d'une élève et d'une absence d'écoute et de protection dans son collègue.

Ainsi au cœur de la France, un professeur peut être victime de décapitation sans qu'aucun voyant n'ait fonctionné pour le protéger.

Nous avons affirmé notre émotion, notre totale solidarité à la communauté éducative, aux familles, aux parents d'élèves et pris part aux rassemblements du samedi dans les villes d'Occitanie.

Au moment où nous nous souvenons de Samuel PATY 3 ans après, où la Présidente de la Région nous invitait à une conférence avec l'avocat de Charlie Hebdo Richard MALKA et les auteurs de la bande dessinée « Crayon noir » qui raconte l'histoire de Samuel PATY, l'engrenage et le silence devant ses doutes, ses craintes et ses peurs, un autre professeur, de Lettres cette fois, Dominique BERNARD, enseignant au sein du groupe scolaire Gambetta à Arras était assassiné à l'intérieur de son lycée par un disciple de Daesh qui a également blessé un agent de sécurité.

La minute de silence que je vous propose a pour fonction de nous inciter à réfléchir à la situation de notre pays, aux clarifications nécessaires sur la République et la laïcité, aux solidarités que nous devons avoir à l'égard des enseignants, de la communauté éducative sur les indispensables protections ; mais la plus grande des protections est celle des moyens à déployer pour le développement et l'acquisition des fondamentaux, de la formation à la laïcité que chaque professeur doit avoir pour les transmettre aux élèves et dont nous faisons la promotion depuis 2013.

Le renforcement des moyens financiers pour l'attractivité des métiers de l'enseignement qui sont aussi des vocations, est plus que jamais nécessaire pour un grand service public.

Nous redisons ce matin notre émotion et notre soutien aux enseignants, aux organisations syndicales, aux parents d'élèves.

Bien sûr, nos pensées vont aussi aux familles touchées en Israël par l'exécution de civils juifs le 7 octobre 2023, par une organisation terroriste, le Hamas, et aux otages enlevés. Ces actes rappellent ceux des nazis pendant l'holocauste.

Les réactions militaires israéliennes faisant suite à ces massacres imposent une autre exigence, celle de la paix, de l'arrêt des armes qui passe par la libération des otages, le cessez-le-feu et une négociation sous l'égide de la communauté internationale pour arrêter les morts atroces de civils palestiniens.

Seule la reconnaissance et la protection de deux États libres et indépendants permettront une paix durable ; il y a suffisamment de terres à partager, l'eau à partager, le soleil pour tous et aussi un bout de Méditerranée.

Après 80 ans d'échecs, d'accords non respectés, et l'assassinat de deux chefs d'État, l'un israélien, l'autre égyptien, qui avaient signé les accords, par leurs propres extrémistes religieux comme celui des responsables politiques qui les avaient préparés et soutenus, la seule question qui reste, c'est, avec qui négocier ? Seulement avec ceux qui reconnaissent à l'autre le droit à un État indépendant.

Pour ces raisons, je vous invite à partager une minute de silence, d'émotion et de solidarité.

Je vous remercie.

Un contexte économique et social toujours difficile

Nous allons débiter nos travaux. Les projets d'Avis qui vont être présentés dans un instant ne peuvent être dissociés du contexte économique et social de la région.

Maintenir un regard constant sur l'activité économique, l'emploi, le cadre et le niveau de vie des habitants est nécessaire pour apporter quelques pistes de réflexion et de solutions pouvant être mises en œuvre afin de faire évoluer nos politiques publiques, qui doivent être davantage volontaristes.

Une pauvreté qui s'enlise en région

L'INSEE, la chambre de commerce et d'industrie d'Occitanie ont récemment dévoilé leurs études qui montrent une situation économique et sociale critique pour nos territoires occitans, à certains égards. Par ailleurs, les acteurs du secteur de l'habitat et de la construction, les organisations et associations de lutte contre la pauvreté alertent sur les crises du logement et de la pauvreté qui s'enlisent.

Des entreprises, fleurons industriels de la région, sont sous tension : Bosch, le groupe Cahors ex-Maec... avec des emplois menacés.

Mais il y a des secteurs émergents, comme celui de l'audiovisuel et du cinéma, d'autres qui se renforcent, comme celui du nucléaire.

Par ailleurs, des entreprises, à l'instar de celles du secteur de l'artisanat (*BTP, activités artisanales de fabrication, activités de services et de l'alimentation...*) n'hésitent pas, malgré les crises et l'inflation, à accueillir et former en apprentissage une partie de la jeunesse désireuse d'acquérir savoir et savoir-faire, selon la dernière étude de l'Institut supérieur des métiers (*sur l'année scolaire 2021-2022, ce sont en effet 18 280 jeunes qui ont été accueillis et formés par des entreprises du secteur de l'artisanat sur le territoire*)...mais attention, le secteur du bâtiment en 2024 risque de connaître une grave crise.

Nous le savons depuis quelques années, l'Occitanie est une région qui a un taux de pauvreté important. Le dernier rapport révélé par l'INSEE le 3 octobre dernier, intitulé « Panorama de la pauvreté en Occitanie », met en exergue une pauvreté qui gagne du terrain en région. Cette étude a été faite en association avec le Préfet de région représenté par le Commissaire à la lutte contre la pauvreté, et cela pour contribuer à la mise en place au 1^{er} janvier 2024 du Pacte des solidarités, porté par le ministère des Solidarités et des Familles.

L'Occitanie est la 4^e région la plus pauvre de France après la Corse, les Hauts-de-France et Sud-PACA, avec 16,8 % de la population régionale qui vit sous le seuil de pauvreté (14,4 % au niveau national), au vu des données de 2020. Est considérée comme pauvre une personne seule vivant avec moins de 1 120 € par mois (20 % de moins que le SMIC), 1 600 € pour un couple sans enfant et 2 350 € pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans. Il y a 461 000 ménages pauvres en région. Au-dessus de ce seuil de pauvreté, les personnes dites « modestes » représentent dans l'Hexagone plus d'un quart de la population, une proportion plus faible que dans la région où elle se situe à 27,6 %. En haut de l'échelle des niveaux de vie, 9,7 % de la population est qualifiée « d'aisée ». En Occitanie, cette proportion s'établit à 7,4 %.

Cette pauvreté touche les territoires urbains et ruraux et les individus de façon différenciée. Les territoires de l'ex-région Languedoc-Roussillon sont les plus fortement impactés avec des taux de pauvreté les classant parmi les départements de France métropolitaine les plus pauvres : 20,7 % pour les Pyrénées-Orientales, 20 % pour l'Aude, 19,4 % pour le Gard, et 18,7 % pour l'Hérault. Pour l'ex-Midi-Pyrénées, les deux départements les plus pauvres sont l'Ariège (17,9 %) et le Tarn-et-Garonne

(16,3%). Toutefois deux départements affichent des taux de pauvreté en deçà du seuil de national, c'est l'Aveyron (14 %) et la Haute-Garonne (13,3 %) !

Les jeunes (27,2 % de la population âgée de moins de 30 ans), les familles monoparentales, les femmes (davantage concernées par la monoparentalité et occupant des emplois précaires, à faibles revenus), les retraités et propriétaires pauvres dans l'espace rural constituent les populations les plus pauvres.

Les mécanismes de redistribution telles les prestations sociales ont pour effet d'atténuer la pauvreté, ces dernières constituant l'essentiel des revenus des ménages pauvres. L'Occitanie est au 2^e rang des régions de France pour le nombre d'allocataires d'un minima social dans la population des 15 à 64 ans. C'est notre système de solidarité qui permet à notre pays de tenir, c'est le plus élevé d'Europe.

Le rapport de la chambre de commerce et d'industrie d'Occitanie sur le niveau de vie en région étudié sur l'année 2021, paru le 16 octobre 2023, indique la faiblesse du revenu moyen en Occitanie, inférieur de 11,5 % à la moyenne établie en France métropolitaine (26 163 euros par an) ; la région est classée avant-dernière des régions. Est relevée également la faible part de ménages fiscaux imposés, qui n'est que de 41,5 % contre 46,2 % dans l'Hexagone. Ces données s'expliquent au vu du taux de pauvreté élevé, la part de retraités supérieure à la moyenne nationale, mais aussi le pourcentage de minimas sociaux dans le revenu disponible revenu moyen. Les disparités des revenus s'observent aussi entre les territoires urbains et ruraux.

Par ailleurs, les difficultés liées à l'insertion sur le marché du travail, d'accès à la formation initiale, à la mobilité, à l'accès aux soins et aux services publics ainsi qu'au logement ne sont pas étrangères à cette pauvreté observée en région.

L'Occitanie affiche un taux de chômage important, la classant au 2^e rang : 8,5 % en Occitanie, contre 6,9 % en France métropolitaine (au 2^e trimestre 2023). Pourtant elle est la 2^e région de France pour la création d'emplois. Paradoxe de tout cela, il y a de forts besoins de main-d'œuvre, des emplois sont non pourvus, des secteurs en tension et les recrutements pourraient être difficiles d'ici 2030 selon la DARES : saisonniers des secteurs du tourisme et de l'agriculture, aides à domicile, infirmiers, personnels d'études et de recherche...

La crise sanitaire mondiale, le conflit en Ukraine qui a généré accélération du prix des matières premières et inflation, qui ont marqué ces trois dernières années, ont freiné l'essor de l'activité économique et depuis le retour à une activité normale. L'inflation pèse sur les ménages. Ces récentes crises n'ont fait que renforcer des situations précaires déjà existantes.

L'Occitanie doit être en capacité de réduire la pauvreté. À l'heure où notre pays, notre région, dans le cadre de la nécessaire transition écologique et énergétique, doivent retrouver une économie forte, décarbonée et relocalisée, souveraine, tous ensemble, décideurs politiques, acteurs économiques, associatifs et environnementaux, nous devons être force de propositions et d'actions pour redonner espoir et perspectives d'un avenir meilleur à ces millions d'hommes et de femmes vivant dans la pauvreté.

[Une crise du logement sans précédent : propositions du CESER pour une politique régionale du logement ambitieuse face à l'urgence sociale et écologique](#)

Le CESER alerte sur la situation dramatique du logement avec une offre historiquement basse alors que la demande a bondi ces dernières années. L'Avis sur le logement qu'il présente aujourd'hui propose des pistes d'actions pour la mise en œuvre d'une politique du logement ambitieuse.

L'un des facteurs aggravant la pauvreté des ménages est le logement, tel que l'a rappelé l'INSEE. La sur-occupation des résidences principales, c'est-à-dire qu'il manque au moins une pièce par rapport à la norme d'occupation normale, est élevée en Occitanie, c'est 7 % des logements dans la métropole montpelliéraine contre 4,7 % pour Toulouse Métropole. Tous les acteurs de la construction, de l'habitat, du logement social, de l'immobilier déplorent la baisse de constructions neuves, l'augmentation des coûts de construction... Et pour les plus modestes, cet accès au logement est également freiné par les loyers trop élevés proposés dans le parc locatif privé. Par ailleurs, il existe un fossé dans le secteur du logement social entre l'offre et la demande ; l'offre accusant un retard dramatique aggravé par un contexte marqué par une inflation record, l'explosion du coût des matières premières et du prix du foncier. Le logement traverse ainsi une crise majeure sans équivalent depuis l'après-guerre par une offre trop faible.

La France a engagé sa stratégie nationale bas-carbone (SNBC) visant à atteindre la neutralité carbone en 2050, avec une volonté d'assurer sa transition écologique indispensable pour lutter contre le dérèglement climatique. À ce même horizon, elle a également fixé pour objectif la zéro artificialisation nette des sols (objectif ZAN).

Face à ces enjeux et aux besoins avérés, la politique du logement doit répondre à la fois au défi climatique et à la transition énergétique, à une démographie croissante, souvent précaire et à une population qui vieillit. Elle doit aussi lutter contre l'habitat indigne, amplifier la production de logements sociaux, accessibles et adaptés tout au long de la vie et faire face à une crise du foncier majeure et à une situation inflationniste préoccupante.

Par ailleurs, la complexité des nombreuses normes, réglementations, dispositifs et de lois ainsi que le nombre d'acteurs relevant de ce secteur du logement ne simplifient pas la recherche des particuliers et la réponse à leurs attentes ainsi que l'action des bailleurs sociaux et la construction des logements sociaux. Il ne faut pas ignorer que la population en Occitanie, comme dit précédemment, est marquée par un faible revenu moyen. Plus de 60 % des habitants d'Occitanie pourraient accéder au logement social. 75 % des locataires en HLM ont des revenus inférieurs à 60 % des plafonds HLM. 66 % des locataires bénéficient de l'APL.

Pour faire face à cette crise majeure du logement, et au regard de l'urgence sociale et environnementale, le CESER préconise un plan d'urgence du logement dans lequel la Région aurait son rôle à jouer.

À noter, le CESER relève dans le rapport de la Région sur les OB 24, que celle-ci lance de nouveaux dispositifs à l'instar du Plan habitat durable dont l'objectif est de répondre à la crise de logements, notamment sociaux, en proposant des logements à faible empreinte environnementale, économes en énergie et accessibles à toutes et tous.

Le CESER préconise également que l'État porte une politique globale et ambitieuse sur l'ensemble du territoire avec des actions pour rénover la fiscalité sur l'immobilier, régionaliser les fonds de la Participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC), simplifier le dispositif MaPrimeRenov' et l'ouvrir au logement social, veiller à l'obligation de recensement des logements accessibles pour les personnes handicapées et âgées, mettre en place une véritable politique du foncier sous l'égide de l'EPF (Etablissement public foncier), soutenir la réhabilitation du parc existant...

Le CESER milite pour une simplification des procédures et des nombreux dispositifs, souvent complexes, que ce soit en matière de législation, d'aides, de réglementations, qui finissent, mis les uns à côté des autres, par gripper le système.

Une filière émergente : la filière audiovisuelle et cinématographique

Toujours au vu des OB 2024, la Région s'engage dans le domaine de la culture, par la mise en œuvre de la stratégie « Occitanie, moteur, on tourne ! » pour renforcer la dynamique régionale autour de la filière audiovisuelle et cinématographique.

Le CESER s'est autosaisi sur ce thème émergent de la filière audiovisuelle et cinématographique en Occitanie par décision de son Bureau le 13 février 2023. En effet, après avoir bénéficié de la présentation du Budget primitif 2023 de la Région Occitanie et de l'audition le 19 janvier 2023 de la vice-présidente de Région en charge de la Culture pour tous, du patrimoine et des langues régionales, Madame Claire FITA, sur la filière audiovisuelle et cinématographique en région, le CESER a souhaité s'intéresser à cette filière afin de découvrir ses réalités territoriales et professionnelles, ses enjeux, ses perspectives et de déterminer les pistes de soutien utiles à préconiser aux différents acteurs publics qui ont vocation à accompagner le développement économique, territorial, social et culturel de ce secteur professionnel et du territoire régional. Le CESER a auditionné de nombreux acteurs de la filière.

L'industrie de l'audiovisuel et du cinéma s'implante en Occitanie et connaît un réel dynamisme depuis 10 ans. L'Occitanie est devenue la 2^e région française en nombre de jours de tournage, après l'Île-de-France, et la 1^{re} en progression de l'emploi dans ce secteur. La Région en charge du développement économique et culturel, ambitionne même une première place dans les années à venir. La politique volontariste de l'État est de faire de l'arc méditerranéen un pôle européen et international de tournage.

Des séries télévisées telles que « Candice Renoir, Demain nous appartient, Un si grand soleil... » sont tournées en région, dans l'Hérault. La région dispose par ailleurs d'un réseau de studios de production et de post production offrant aux professionnels des infrastructures modernes et des services de qualité ; studios qui contribuent à la création d'emplois dans le secteur et stimulent l'économie régionale. Un projet de studio à créer, Pics Studios, à Saint-Gély-du-Fesc, dans la périphérie de Montpellier, est en cours ; un permis de construire pour un pôle cinéma, sur près de 15 hectares, doit être déposé avant la fin de l'année. Il comprendra des plateaux de tournage et un centre de formation. Par ailleurs, France.tv studio va investir 30 millions d'euros dans l'extension, prévue pour 2025, de 4 000 m² de ses studios de Vendargues. L'État soutient ces deux projets qui ont été, au printemps, lauréats de « La grande fabrique de l'image », le volet du plan de relance France 2030 consacré aux studios de tournage, de production numérique et à la formation aux métiers de l'image, et doivent permettre à l'Occitanie de se positionner au niveau international en matière de tournage cinématographique.

L'Occitanie est également connue pour la richesse de ses festivals de cinéma, aux thématiques diverses, dont certains ont acquis, au fil des ans, une renommée et une vocation internationale.

Les collectivités accordent des aides financières aux acteurs de la filière et mettent également à leur disposition des équipements et des services pour faciliter l'activité de tournage. La Région Occitanie soutient particulièrement les industries motrices du développement de la filière : les sites de tournage, les entreprises d'animation, les producteurs de documentaires. Mais sans doute sa contribution la plus notable au soutien de la filière, consiste-t-elle dans la création d'une agence régionale entièrement dédiée à cette filière, intitulée « Occitanie Films », basée à Montpellier.

L'audiovisuel et le cinéma nécessitent, pour leur fonctionnement, un très grand nombre de métiers, la plupart méconnus. L'Occitanie bénéficie d'un réseau d'établissements publics et privés de

formation au cinéma qui offrent aux habitants d'Occitanie et d'ailleurs, toute une palette de formations en lien avec la production audiovisuelle et cinématographique.

D'importants investissements régionaux se dessinent, soutenus par la stratégie nationale de l'État. Le développement régional de la filière a jusqu'ici profité des avantages fiscaux, des crédits d'impôts et des subventions consentis par l'État. Ces aides sont remises en cause par un rapport sénatorial de mai 2023, dans une quête d'économies publiques. Le CESER craint que ces perspectives, si elles venaient à se réaliser, ne donnent un coup d'arrêt brutal à la dynamique régionale en cours et souhaite que l'État conforte la stratégie d'investissement et d'industrialisation qu'il a lui-même initiée, en sauvegardant les outils fiscaux et financiers indispensables à la compétitivité de la France sur ce marché.

C'est le moment de conforter l'ensemble de la filière, en adoptant une stratégie globale de développement, qui prenne en compte l'ensemble des métiers et la variété des types de productions (activité de tournage, documentaires, courts et longs métrages de fiction, écriture, métiers techniques, nouveaux métiers et nouvelles formes de diffusion) et qui les aide à accéder à une qualité de création reconnue internationalement et propre à faire rayonner la création régionale.

Cette filière et ce rapport doivent contribuer à l'attractivité de la région, de tous les territoires d'Occitanie. Je m'associe aux remerciements à l'égard des représentants de la Région, Claire FITA et Serge REGOURD, de la DRAC et de tous les professionnels qui ont pris part à nos travaux et qui sont parmi nous ce matin.

Les Orientations budgétaires 2024 de la Région : les préconisations du CESER

Le dernier Avis présenté a trait au débat sur les orientations budgétaires 2024 de la Région qui s'inscrit dans un contexte global - mondial, national et régional - difficile : la croissance mondiale sera en recul, à 2,9 % en 2024 contre 3,5 % en 2022 et 3 % en 2023, le durcissement des politiques monétaires menées par les banques centrales pour réduire l'inflation, les soutiens budgétaires en baisse compte tenu d'une dette publique historique dont le montant s'élève à 51,7 Mds€ pour 2023, et projeté à 71 Mds€ pour l'année 2027, les effets du dérèglement climatique sur l'environnement, la biodiversité, l'agriculture, la santé, l'accès à l'eau potable et son usage (entre population et activités économiques), une pauvreté qui gagne du terrain en région, un dynamisme démographique et dans le même temps un vieillissement de la population régionale, un marché du travail qui sera moins porteur dans les mois à venir, les créations d'emploi se ralentissant, une instabilité des ressources financières régionales...

Après une période 2020-2022 marquée par les conséquences financières de la crise et des plans de relance, la Région retrouve progressivement sa stratégie de long terme consistant à préserver une épargne significative, synonyme de solvabilité. En 2023, malgré un contexte inflationniste défavorable, l'autofinancement se stabilise à un niveau légèrement inférieur à 500 M€.

Les projections 2023-2027 sont fondées sur une progression relativement lente des ressources régionales, excepté 2023, du fait de la hausse des fonds européens (fin de programmation) et de la dynamique de la TVA, même si la décélération se précise. Les autres recettes évoluent globalement de manière très lente, voire diminuent (TICPE, cartes grises et dotations d'État). La progression des dépenses de fonctionnement est amplifiée par l'inflation, essentiellement dans le domaine des transports routiers et ferroviaires, les lycées (surcoûts énergétiques), la masse salariale (hausse du point d'indice décidée par l'État) et les charges financières. Au vu de ces conditions, la Région souhaite préserver l'autofinancement brut à un niveau compris entre 450 et 500 M€, pérenniser le financement majoritaire des dépenses d'investissement par des ressources propres (épargne et

recettes d'investissement), maîtriser les dépenses de fonctionnement combinée à une revisite des politiques publiques (+ 2,0 %/an en moyenne sur la période 2024-2027, soit une stabilité en volume), réaliser un haut niveau d'investissement (PPI de 5,8 Mds€ sur la période 2022-2027) – les investissements sont révisés à la baisse pour tenir compte de cette nouvelle conjoncture, de 6,2 Mds € à 5,8 Mds€. Il s'agit donc pour le CESER d'une stratégie financière prudente, claire et maîtrisée dans la continuité des orientations budgétaires 2023.

La Région s'engage ainsi à poursuivre son action en faveur d'un modèle de développement fondé sur la justice sociale et environnementale, ainsi que sur la souveraineté industrielle, énergétique, sanitaire et alimentaire. Elle se veut ainsi protectrice au quotidien tout en travaillant à la transition écologique et énergétique, au rééquilibrage territorial économique régional...

Le CESER a analysé le rapport d'orientations budgétaires 2024 en appréhendant les continuités, nouveautés, ruptures et manques de ce nouveau cycle 2024 par rapport aux cycles antérieurs. Il note les ambitions d'action très larges du Conseil régional, qui en plus de ses compétences majeures que sont les transports, les lycées, la formation professionnelle, l'aménagement du territoire et l'environnement, le développement économique, investit les domaines de la santé en particulier, de la solidarité et de l'inclusion, la culture et le sport, la gestion de l'eau, etc. Au regard du contexte actuel, de tels choix peuvent se comprendre mais le CESER s'interroge : la Région, a-t-elle réellement les moyens financiers pour assumer pleinement toutes ses ambitions affichées ?

Dans son analyse du CA 2022, le CESER insiste sur l'insuffisance des financements (3,7 Mds€ par an, pour 6 millions d'habitants), compte tenu des investissements massifs à réaliser dans tous les domaines (transports, lycées, formation professionnelle, développement économique, logement, transition écologique, etc.) alors que les finances publiques nationales sont dégradées. La question du financement des Régions et de leur autonomie fiscale, mais également de leurs prérogatives se pose au regard des problématiques auxquelles elles sont confrontées.

Le CESER constate que les marges de manœuvre sont étroites, voire inexistantes. Le Conseil régional « n'a pas la main » sur ses recettes, qui dépendent de la conjoncture nationale, via la TVA, et des choix politiques du gouvernement (par exemple la décision sur l'exonération de la taxe sur les cartes grises pour les véhicules électriques entraîne une perte estimée de 19 M€). Le CESER plaide donc pour une réforme de la fiscalité locale, pour apporter des marges de manœuvre financière.

Le CESER réclame également une stratégie d'évaluation afin de mesurer l'efficacité et l'efficacités des politiques menées. C'est un préalable nécessaire pour faire des choix et prioriser les actions, compte tenu de la diminution des ressources. Le CESER souhaite être associé, prolongeant ainsi la dynamique créée avec la co-construction d'un référentiel d'évaluation autour de l'un des dix plans du Pacte vert.

Si le CESER comprend et approuve la stratégie financière prudente de ces OB 2024, il regrette le manque de visibilité quant à la traduction concrète de ces baisses d'investissements dans les politiques publiques régionales. En effet, les orientations budgétaires manquent d'orientations politiques.

De plus, dans la mesure où les perspectives à court terme d'augmentation de ses finances semblent inexistantes, le CESER réitère la nécessité d'innover et d'expérimenter afin de tenter de « faire mieux, avec moins ».

Un soutien aux filières et la bataille des compétences

En matière de soutien aux autres filières, d'emplois, de formation, le CESER est au cœur de l'action.

Je suis depuis quelques années maintenant, au nom de notre assemblée, les dossiers de nos fleurons industriels en difficulté :

- Bosch à Rodez, la SAM à Decazeville : la filière automobile en Occitanie est en difficulté ces dernières années, la crise du diesel impactant le maintien de l'activité et des emplois. En effet, ce secteur est soumis à une révolution technologique à marche forcée, avec la fin des moteurs thermiques en 2035, et la nécessaire transformation de notre appareil de production pour s'engager pleinement dans la transition écologique. 100 000 emplois sont aujourd'hui menacés de suppression pour la prochaine décennie. Le CESER s'est engagé avec les centrales syndicales aux côtés des salariés de la filière automobile (notamment de la sous-traitance) pour trouver des solutions pérennes permettant d'éviter la délocalisation pratiquée depuis plus de 15 ans par les constructeurs.

Le travail collaboratif avec la Région permet d'envisager des solutions industrielles pour le bassin de Decazeville.

- Le Groupe Cahors ex- Maec, expert dans le développement des réseaux de distribution des énergies et des télécommunications qui compte 4 usines en Occitanie, est confronté à des difficultés depuis son rachat par une holding d'investissement en 2019 remettant en cause les acquis sociaux des salariés, multipliant les suppressions d'emplois sur les divers sites français et l'accélération des flux financiers entre filiales. Le CESER mène dès lors un travail commun avec les centrales syndicales, la Région Occitanie et le ministère de l'Industrie pour sauver l'emploi au sein de ce fleuron industriel et ne pas fragiliser encore davantage notre souveraineté dans le domaine de l'énergie. Il faut faire émerger un nouveau projet industriel. Un rendez-vous avec le ministre de l'Industrie sera proposé avec la Présidente de la Région et Jalil BENABDILLAH, vice-président de Région en charge de l'Économie, de l'Emploi, de l'Innovation et de la Réindustrialisation.

Le renforcement de la filière nucléaire

Le rapport voté par le CESER le 22 juin 2022 « Quelle stratégie industrielle pour les énergies décarbonées en Occitanie ? » a permis la réhabilitation de la filière nucléaire et du nouveau nucléaire, de l'hydroélectricité, première source d'énergie renouvelable électrique en France, ainsi que des énergies intermittentes ou issues de la méthanisation ou de la filière bois (granulés). Les énergies intermittentes doivent être développées à partir de la fabrication française et non importée. Conséquence positive, c'est la mise en place d'une démarche innovante : la Direction du nucléaire d'EDF organisera avec l'UIMM Gard-Lozère une réunion sur l'accès des PME au marché. Le CESER, pour sa part, tiendra une réunion de travail avec les organisations syndicales de la filière nucléaire, les secrétaires généraux des fédérations de l'énergie, les secrétaires généraux territoriaux, les directions des ressources humaines de la filière, Pôle Emploi, la Région, pour faire la promotion des métiers, des qualifications, des compétences nécessaires. Le CESER associera les fédérations de parents d'élèves pour sensibiliser en retour les jeunes sur des métiers d'avenir et les emplois du XXI^e siècle.

Je vous remercie de votre attention.

LA FILIÈRE AUDIOVISUELLE ET CINÉMATOGRAPHIQUE EN OCCITANIE

Avis adopté à l'unanimité

Suffrages exprimés : 158

Rapporteure : **Marie-Martine LIMONGI**

**Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

Cet Avis a été élaboré sous l'autorité de la Commission « Santé - Culture – Sport – Cohésion sociale » du CESER, présidée par Gisèle DESMONTS. Elle adresse ses remerciements aux personnes qui ont bien voulu alimenter sa réflexion :

Madame Éléonore ANDRIEU

Directrice Département lettres modernes Université Toulouse 2 Jean Jaurès
Centre universitaire de Tarn-et-Garonne

Monsieur Bernard ARNAULD

Producteur Kalimago Films

Monsieur Philippe AUSSEL

Producteur Lelokal production, représentant l'APIFA

Madame Alice BALDO

Productrice French Kiss, Représentant l'APIFA

Monsieur Jérémy BANSTER

Acteur, Producteur

Monsieur André BARGUES

Président Gindou Cinéma

Madame Élodie BECHERAS

Maître de conférences en Arts appliqués, Directrice de l'Institut Supérieur Couleur Image Design

Monsieur Pascal BONNET

Producteur Les Films du Sud

Monsieur Guillaume BOULANGÉ

Responsable Master création documentaire Université Montpellier 3

Monsieur Pierre-Marie BOYER

Spécialiste des effets spéciaux, Les Tontons Truqueurs

Monsieur Dominique BUOVAC

Responsable technique TEL SÈTE

Monsieur Luc CABASSOT

Directeur général CINEPHILAE

Monsieur Luc CAMILI

Co-fondateur XBO Films

Monsieur Fabrice CAPPAROS

Président ACCILR et de Ciném'Aude

Monsieur Benoît CARON

Responsable du Service Industries créatives de la Région Occitanie

Madame **Carine COGNET**
Responsable administrative Ciné 32

Madame **Claire COMBES**
Directrice France 3 Occitanie

Madame **Véronique CUILHÉ**
Directrice Stratégie et Développement Pics Studio

Madame **Manon DORNIER**
Coordinatrice APIFA

Madame **Chantal DUBOIS**
Productrice AUM Films

Monsieur **Éric DUFOUR**
Producteur Minimum Moderne

Monsieur **Guillaume FARGAS**
Responsable formation continue TRAVELLING

Madame **Sylvie FERRARI**
Responsable du Bureau de tournage à la Métropole de Toulouse

Monsieur **Aurélien FROMENT**
Dessinateur films d'animation Aurel Cartoon

Monsieur **Pascal GALLETI**
Co-directeur TAT Studio

Monsieur **Boris GAVARINI**
Producteur Les Films Invisibles

Monsieur **Karim GHIYATI**
Directeur Occitanie Films

Monsieur **Sébastien GIRAUD**
Directeur Pics Studio

Madame **Sandrine HAUDUCOEUR**
Directrice de projets Corsairesvfx

Monsieur **Pablo JAULIN**
Producteur ANOKI

Monsieur **Serge LALOU**
Producteur Les Films d'Ici Méditerranée

Monsieur **Sébastien LASSERRE**
Co-directeur Gindou Cinéma

Monsieur **Christophe LEPARC**
Directeur Cinemed

Monsieur **Franck LOIRET**
Directeur Cinémathèque de Toulouse

Monsieur **Frédéric LOPEZ**
Directeur de la télévision régionale Via Occitanie

Madame **Juliette LUZIN**
Chargée de coordination V Studios – Studios France TV

Madame **Angéline MADEIRA**
Directrice de l'Agence Audiovisuel Cinéma Spectacle Sud & Est et de Pôle Emploi Services

Madame **Chantal MARCHON**
Présidente Cinémathèque Jean Vigo

Monsieur **Stéphane MARGAIL**
Directeur TAT Studio

Madame **Sophie MARRON**
Directrice, co-gérante Les Fées spéciales

Maître **Noëlle MATTIACI-VINAY**
Avocat à la Cour, Docteur en droit, Master droit des Contrats d'Affaires et de la distribution

Madame **Sophie MENANTEAU**
Responsable du Service Cinéma, Audiovisuel et Industries Culturelles et Créatives
au Pôle Culture et Patrimoine de la Métropole de Montpellier

Monsieur **Nicolas MESTRALLET**
Directeur de production TEL SÈTE

Madame **Maëlle MIETTON**
Actrice, Productrice

Madame **Eva MORSH-KIHN**
Coordinatrice programmation Cinélatino

Madame **Sonia PARAMO**
Présidente de la télévision régionale Pom TV

Monsieur **Sylvère PETIT**
Photographe, Réalisateur

Monsieur **Olivier PINOL**
Président fondateur DWARF Entertainment

Madame **Carine POUSSOU**
Directrice pédagogique ArtFX

Monsieur **Philippe RAGEL**
Directeur Master cinéma, Professeur d'histoire et d'esthétique du cinéma
Université Toulouse 2 Jean Jaurès

Monsieur **Luc REDER**
Producteur CHUCK

Monsieur **Serge REGOURD**
Conseiller régional, Président de la Commission Culture et Audiovisuel
de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Monsieur **Olivier ROELEN**
Producteur exécutif France STUDIO Vendargues

Monsieur **Manuel SIABATO**
Maître de conférences ENSAV

Monsieur **Alexandre TYLSKI**
Responsable de l'Antenne ENSAV de Castres

Monsieur **Fabrice VALÉRY**
Délégué aux Antennes et au Contenu de la télévision régionale France 3 Occitanie

Monsieur **Virgil VERGUES**
Producteur ANDERANDERA

Madame **Marie VIRGO**
Co-directrice Gindou Cinéma

Commission
« Santé - Culture - Sport – Cohésion sociale »

Le Bureau

Présidente

Gisèle DESMONTS

Vice-Présidente

Émilie LEPRON

Secrétaire

Sandrine PRAX

Les membres

Nathalie BASQUE
Spelca BUDAL
Morane BROUSSOT
Christine CARLESSO
Dominique CARSSAC
Yannick CHEVEAU
Michel COLOM
Francis DECOUCUT
Pierre DELPEYROUX
Denis DENJEAN
Nicolas DUBOURG
Monique DUPUY
Ludovic DURAND
Alain GALY
Marielle GIRERD
Pierre-Jean GRACIA
Chantal GRIN

Jean-Marie GUILLERMIN-SAMSEPEE
Émilie JEAN
David LAGARRIGUE
Sonia LAVENIR
Marie-Martine LIMONGI
Orianne LOPEZ
Mathieu MARFAING
Franck MARY-MONTLAUR
Valérie MAZOUIN
Catherine MIFFRE
Isabelle MONTIER
Bernard PEREZ
Sophie ROBLIN
Patrick ROUX
Jules SIRE
Christian TERRANCLE
Jean-Marc VIGUIER

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
I. LES RÉALITÉS TERRITORIALES DE LA FILIÈRE RÉGIONALE	3
I.1- DONNÉES TERRITORIALES :	3
1. Statistiques nationales et régionales	3
2. Les aides accordées par les collectivités.....	4
I.2- LES ACTEURS DE LA FILIÈRE	8
1. Les professionnels de l'audiovisuel et du cinéma	8
2. Les écoles et universités de cinéma en Occitanie	10
• Les écoles et universités publiques	10
• Les écoles privées de la région	12
3. Les télévisions, web télés et plateformes internet régionales.....	12
II. PROBLÉMATIQUES DE DÉVELOPPEMENT ET PRÉCONISATIONS	16
II.1- FAVORISER LA CRÉATION ET L'IMAGINAIRE LOCAUX	17
1. Développer le tissu régional des producteurs, producteurs délégués et assistants de production.....	18
2. Instaurer une aide régionale à la coproduction minoritaire.....	19
3. Renforcer le réseau des diffuseurs régionaux de plein exercice et les moyens de coproduction des chaînes nationales.....	19
II.2- LEVER LES FREINS ADMINISTRATIFS À LA CRÉATION	20
1. Améliorer le processus d'attribution des subventions publiques en termes de délais et de calendrier	20
2. Faciliter et prendre en charge le traitement des dossiers de demandes de subventions européennes.....	20
II.3- METTRE EN ŒUVRE UN PILOTAGE STRATÉGIQUE PARTENARIAL	20
1. Créer un GIP dédié au développement de la filière audiovisuelle et cinématographique.....	20
2. Créer une aide à la structure pour les sociétés de production.....	21
3. Attribuer un rôle de prospection internationale à l'agence Occitanie Films.....	21
4. Penser le développement de l'activité de tournage hors des limites territoriales administratives et politiques, qui n'ont pas de sens à l'échelle internationale.....	21
5. Valoriser et flécher les aides publiques selon la qualité environnementale et le respect des normes de qualité pour attirer les producteurs et les réalisateurs internationaux.	21
6. Flécher les aides publiques sur les secteurs d'avenir.....	21

7. Valoriser les professionnels de la région par la communication	22
II.4- FAVORISER L'UNITÉ DES ACTEURS DE LA FILIÈRE	22
1. Créer un dialogue respectueux et constructif entre les acteurs de la filière	22
2. Faciliter le développement des processus de création en créant du lien.....	23
3. Favoriser les mutualisations des équipements et des investissements coûteux	23
II.5- FAIRE MONTER LA FILIÈRE EN GAMME ET EN AUTONOMIE	23
1. Développer le professionnalisme de tous les acteurs de la filière.....	23
2. Viser un seuil d'activité régionale suffisant pour garantir l'emploi des acteurs de la région...	23
3. Viser la montée en gamme des productions régionales, leur reconnaissance par les prix des festivals.....	23
4. Valoriser les réussites régionales par la communication	24
II.6- PÉRENNISER LES FESTIVALS RÉGIONAUX DE CINÉMA.....	24
1. Mesures d'accompagnement financières	24
2. Actions de communication.....	25
3. Améliorer l'accessibilité des sites de festival aux transports en commun	26
II.7- PRENDRE EN COMPTE LES LEVIERS PUBLICS ANNEXES	26
1. Développer l'accessibilité des sites de tournages aux transports en commun.....	26
2. Intégrer la validation des acquis à la prise en charge des stages par Pôle Emploi.....	26
3. Créer des guichets de Pôle Emploi Service à proximité des studios de tournage	26
4. Maintenir une attractivité fiscale nationale pour les tournages et un dispositif fort de soutien de l'exception culturelle par la défense du régime des intermittents.....	27
5. Promouvoir les débouchés régionaux de la filière via l'orientation scolaire et la reconversion professionnelle via l'action de Pôle Emploi Services.....	27
6. Faire évoluer les mentalités par l'information des parents et des familles	27
7. Créer une filière scolaire « Culture-Études » ou « Cinéma-Études » sur le modèle de la filière scolaire « Sport-Études »	27
CONCLUSION.....	29
ANNEXE.....	33
LISTE DES SIGLES	37

INTRODUCTION

L'Occitanie est une région dynamique et attractive pour l'industrie de l'audiovisuel et du cinéma en France. Les statistiques du CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée) démontrent une croissance significative de ce secteur ces dernières années. En moins de 10 ans, l'Occitanie est devenue la deuxième région française en nombre de jours de tournage, après l'Ile-de-France, et la première en progression de l'emploi dans ce secteur. La Région, en charge du développement économique et culturel, ambitionne même une première place dans les années à venir. Une ambition qui ne semble pas hors d'atteinte, compte tenu de la politique nationale volontariste de l'État de faire de l'arc méditerranéen un pôle européen et international de tournage. Si la région Provence-Alpes-Côte d'Azur se rêve en nouvelle Cinecittà française, notre territoire régional n'est pas en reste. Sur les 68 lauréats de l'appel à projets de « La Grande fabrique de l'image », doté de 350 M€ de subventions d'État, le CNC a retenu 11 lauréats en Occitanie, dont 8 issus du bassin de vie et d'emploi de Montpellier. Parmi ces lauréats, figurent le studio de tournage de France TV Studio de Vendargues et l'important projet de PICS Studio - un investissement privé de plus de 150 M€, destiné à la création d'un site foncier de 35 000 m² cumulés, répartis sur les communes de Saint-Gély-du-Fesc, Fabrègues et Pérols - destiné au tournage, à la postproduction, à la formation des étudiants en cinéma et au logement des professionnels du tournage. Ce méga site, dont la construction débutera en 2024 et dont l'ouverture est prévue en 2025, donnera à l'Occitanie une visibilité et une attractivité internationales en matière de tournage cinématographique. Il devrait générer un impact majeur sur le développement de la filière et sur le renforcement du tissu professionnel régional.

L'Occitanie jouit déjà d'une forte attractivité en matière de tournage de films. Son ensoleillement annuel, sa lumière, la beauté et la diversité de ses paysages naturels et urbains ont alimenté un tropisme des réalisateurs. En 2020, par exemple, la région a été le lieu de tournage de plus de 50 longs métrages, ce qui représente une forte croissance par rapport aux années précédentes. La région dispose par ailleurs, depuis moins de 10 ans, d'un réseau de studios de production et de post-production offrant aux professionnels des infrastructures modernes et des services de qualité. Ces studios ont contribué à la création d'emplois dans le secteur et ont stimulé l'économie régionale. Le studio de France TV Studio à Vendargues et le studio de TF1 « TEL SÈTE » à Sète, près de Montpellier, constituent les bras armés des chaînes françaises nationales dévolues au tournage de séries télévisées quotidiennes, dotées d'un bon score d'Audimat et qui fidélisent des millions de Français, ainsi qu'à des téléfilms ancrés dans les paysages locaux. L'installation de ces sites entraîne une attractivité professionnelle pour les techniciens du cinéma. La consolidation du tissu professionnel lié au tournage et à la postproduction fidélise cette nouvelle population professionnelle, qui s'installe à proximité des sites d'emploi. La crise sanitaire du COVID, les difficultés croissantes, voire les interdictions, de tournage à Paris et en Ile de France, ainsi que les stratégies de séduction des collectivités locales ont également renforcé la délocalisation en région des tournages des productions parisiennes. Les Métropoles de Toulouse et de Montpellier ont créé chacune un « Bureau de tournage » chargé d'accueillir les professionnels du tournage et de faciliter les aspects logistiques de leur mission.

Les chiffres de l'emploi du secteur de l'audiovisuel et du cinéma en Occitanie ont dès lors connu une croissance significative. Le nombre d'emplois directs et indirects liés à cette industrie a augmenté de manière constante au cours des dernières années, comme la part de ce secteur dans le PIB de l'économie régionale. Le développement de l'activité engendre également la multiplication de nouvelles écoles de cinéma privées, à côté des lycées dotés d'une section cinéma, des écoles publiques de cinéma et des universités publiques disposant de masters de cinéma, implantés de longue date.

L'Occitanie est également connue pour la richesse de ses festivals de cinéma, aux thématiques diverses, dont certains ont acquis, au fil des ans, une renommée et une vocation internationale. Ces rendez-vous cinématographiques annuels sont en premier lieu destinés aux cinéphiles et aux professionnels de la filière, mais sont également appréciés des touristes. Ils contribuent au rayonnement culturel et à la promotion du cinéma et de l'audiovisuel dans la région, et convoquent des talents et des professionnels du cinéma du monde entier.

Suite à la présentation du Budget primitif 2023 de la Région Occitanie et à l'audition, le 19 janvier 2023, de Madame Claire FITA, Vice-présidente de la Région en charge de la Culture pour tous, du patrimoine et des langues régionales, sur la filière audiovisuelle et cinématographique en Occitanie, l'assemblée consultative de la Région Occitanie, le CESER, avec l'accord du Bureau du 13 février 2023, a souhaité se pencher sur ce sujet émergent de la filière audiovisuelle et cinématographique en Occitanie, en vue de découvrir ses réalités territoriales et professionnelles, ses enjeux, ses perspectives et de déterminer les pistes de soutien utiles à préconiser aux différents acteurs publics qui ont vocation à accompagner le développement économique, territorial, social et culturel de ce secteur professionnel et du territoire régional.

Le présent Avis se propose d'examiner ces différentes réalités et de formuler les préconisations que le CESER a dégagées des tables rondes des différents acteurs de la filière qu'il a auditionnés et qu'il remercie de lui avoir partagé leur passion, leur engagement, leurs succès, leurs difficultés et leurs espoirs.

I. LES RÉALITÉS TERRITORIALES DE LA FILIÈRE RÉGIONALE

I.1- DONNÉES TERRITORIALES :

1. Statistiques nationales et régionales

- Recettes et PIB régional en 2021, au lendemain de la crise sanitaire

Selon les données collectées du CNC¹ auprès de Audiens² pour l'année 2021, le cinéma a généré, en France, en 2021, 672 M€ de recettes. L'Occitanie a enregistré, pour sa part, cette année-là, une recette de 55 M€. Le PIB de la région Occitanie était en 2021 de 169 Mds€. Ces recettes régionales ont été générées par la programmation de 1 889 films, diffusés dans 215 établissements de projection, dont 22 multiplex.

- L'emploi généré par les établissements professionnels de la région

L'Occitanie comptait, en 2021, 547 établissements professionnels. Le nombre d'établissements avait augmenté de 11,9 % en 2019, et de 11,6 % en 2020. Sur ces 547 établissements, 429 avaient trait à la production et à la post-production, 91 à la diffusion cinématographique, 23 à la diffusion télévisuelle, 4 à la distribution et à l'édition.

La masse salariale régionale liée à ce secteur était de 108,1 M€, représentait 2,7 % de la masse salariale nationale du secteur, en augmentation de 20,4 % en 2019 et de 31,5 % en 2020. La masse salariale relevait, pour 70,3 % du secteur de la production et de la postproduction, pour 21,1 % de la diffusion télévisuelle, pour 8,4 % de la projection en cinéma et pour 0,3 % distribution de cinéma et d'édition vidéo. Ces chiffres concernent 10 047 salariés.

- Les retombées économiques des films tournés et fabriqués en Occitanie en 2018

L'agence régionale Occitanie Films, en collaboration avec le cabinet Axel Engels, a réalisé, en février 2022, une étude des retombées économiques des films tournés et fabriqués en Occitanie en 2018. Cette étude concernait :

- Les tournages en prise de vue réelle de longs et courts métrages de fiction, de fictions télévisuelles unitaires, de séries et de séries quotidiennes, ainsi que les documentaires destinés à la télévision et aux salles de cinéma et les nouveaux médias (films de réalité virtuelle, expériences immersives, nouvelles écritures, etc.) ;
- Les films fabriqués en région mais qui ne font pas appel aux tournages en prise de vue réelle, afin de mesurer le dynamisme de l'activité de création audiovisuelle et cinématographique et de son impact sur la filière cette année-là.

Les résultats de l'étude font apparaître que 111 films ont été tournés ou fabriqués en Occitanie en 2018 : 19 longs métrages, 15 courts métrages, 51 documentaires, 7 unitaires et séries TV, 2 séries TV quotidiennes, 12 productions d'animation, 5 nouveaux médias. La Région a attribué une aide financière à 79 des 111 films réalisés (71 %). Elle a notamment soutenu les deux séries quotidiennes et les 12 productions d'animation. Elle a également soutenu 80 % des nouveaux médias (4 sur 5), 73 %

¹ CNC : Centre national du cinéma et de l'image animée. Émanation du ministère de la Culture.

² Organisme social paritaire spécialisé pour le secteur de la culture, de la communication et des médias.

des courts métrages de fiction réalisés (11 sur 15), 70 % des documentaires longs métrages et TV (36 sur 51), 57 % des longs métrages de fiction (11 sur 19), 42 % des unitaires et séries TV (3 sur 7).

Ces tournages ont engendré 68 M€ de retombées directes et ont représenté 2 300 jours de tournage et 37 M€ de salaires bruts chargés (25 M€ sans les quotidiennes), dont 1,6 M€ en emploi d'auteurs, 4,2 M€ de salaires de comédiens et de figurants et 31 M€ de salaires de techniciens.

2. Les aides accordées par les collectivités

Les collectivités accordent des aides financières aux acteurs de la filière et mettent également à leur disposition des équipements et des services pour faciliter l'activité de tournage.

- Le retour sur investissement, un effet levier important.

Le CNC estime qu'un euro public investi dans le développement de ce secteur engendre un retour sur investissement de sept euros. Non seulement par le biais des dépenses d'emploi et de réalisation des œuvres, mais par les dépenses liées à la présence des professionnels sur le territoire. Cette « nouvelle industrie » vaut dès lors la peine d'être attirée et fidélisée en région. Elle y engendre richesse, emploi, développement culturel et territorial. Les collectivités rivalisent de séduction pour attirer à elles cette manne nouvelle et inespérée, source d'un développement structurant. Elles y consacrent des aides « en numéraire », c'est-à-dire des aides financières sous forme de subventions, et en « industrie » ou en « service », par la mise à disposition de matériel, sites, services, facilitant le tournage des films.

- Les fonds de soutien aux industries culturelles et créatives

Dans le respect des règles européennes qui définissent les aides en faveur des œuvres audiovisuelles qui sont compatibles avec le respect de la concurrence, l'État et les collectivités établissent des financements de soutien des projets de création de films de fictions, de longs ou courts métrages, de documentaires, de films d'animation, destinés à la télévision ou aux salles de cinéma.

En région, l'État, représenté par la DRAC ³, le CNC, la Région et Toulouse Métropole ont signé une convention pluriannuelle de coopération cinématographique et audiovisuelle 2020-2022, visant à :

- Accompagner les auteurs et autrices et soutenir l'émergence des talents sur le territoire régional ;
- Participer au développement de la création audiovisuelle de qualité, au renouvellement de la diversité culturelle et aux échanges internationaux, notamment dans le cadre de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée ;
- Renforcer la structuration de la filière audiovisuelle régionale, élargir les opportunités de formation et d'emploi pour les techniciens et comédiens d'Occitanie et renforcer la création de propriétés intellectuelles des entreprises de production de la région ;
- Contribuer au développement local par l'accueil de tournages en région et valoriser le patrimoine culturel et naturel de la région, notamment dans le cadre du Plan Montagnes de la Région Occitanie.

Un avenant à la convention définit les moyens financiers consentis par l'État (DRAC), le CNC, la Région et la Métropole de Toulouse, en vue de l'atteinte de ces objectifs. La convention prévoit que le CNC verse à la Région et à la Métropole de Toulouse 1 euro pour 2 euros investis par elles. Le fonds d'aide

³ DRAC : Direction régionale de l'action culturelle de l'État

à la création et à la production de la Région Occitanie a ainsi représenté, pour cette période, 4,7 M€, ce qui la place en 7^e position des montants d'aide de ce type de fonds, dans le classement des Régions. Le fonds de soutien de la Métropole de Toulouse a représenté 400 000 €.

Une nouvelle convention triennale devrait être signée d'ici la fin de l'année pour la période 2023-2025. Celle-ci devrait accueillir une nouvelle venue, en la personne de la Métropole de Montpellier, qui a créé en 2022 son fonds de soutien à la création et à la production. Ce fond de soutien s'élevait, pour 2022, à 720 000 €.

Hormis les fonds de soutien à la création et à la production, la convention triennale prévoit aussi tous les types d'actions éligibles à ces aides, tels que les festivals de cinéma, les dispositifs d'éducation à l'image (« Lycéens et apprentis au cinéma », « École et cinéma »), les ciné-clubs en milieu scolaire, les dispositifs d'éducation à l'image hors temps scolaire, le soutien à l'animation culturelle dans les salles de cinéma.

Cette approche conventionnelle et pluriannuelle entre l'État, le CNC, la Région et les Métropoles est gage d'une action coordonnée, transparente et fluide, dans l'intérêt du développement de l'ensemble de la filière régionale. Elle permet aussi de porter une attention particulière à la relation à la population, à ses publics, ainsi qu'à l'animation territoriale générée par les acteurs de la filière.

- Les bureaux de tournage

Les deux Métropoles de Toulouse et de Montpellier se sont chacune dotées d'une direction en charge des industries créatives, chargée de définir leurs modalités de soutien de la création audiovisuelle et cinématographique et les montants accordés par type d'œuvre. Elles ont complété cette activité administrative d'instruction des demandes de soutien financier par la création d'un bureau de tournage, guichet unique d'accueil des réalisateurs qui souhaitent tourner sur le territoire métropolitain. Ces bureaux facilitent les aspects logistiques et réglementaires de ces tournages, en mettant en œuvre les arrêtés d'autorisation d'occupation du domaine public et en facilitant l'utilisation des sites publics choisis pour le tournage. Ils font également valoir les décors de tournage possibles sur l'aire géographique et à proximité de la métropole. Ils travaillent avec les producteurs des films, en amont, pendant et après le tournage des films. Ils sont en lien étroit avec l'agence régionale Occitanie Films, qui oriente vers eux les sollicitations de tournage.

Le bureau de tournage de la Métropole de Toulouse est une société publique locale dont les deux actionnaires sont la Métropole et la Mairie de Toulouse. Il est géré par la directrice adjointe de l'agence d'attractivité de Toulouse Métropole, « Toulouse a tout ». Le bureau de tournage dispose de 2 personnes à temps complet et du poste de la directrice adjointe de l'agence, qui lui consacre un mi-temps. En 2021, le bureau de tournage de Toulouse a accueilli 200 tournages, qui ont représenté 400 jours de tournage. Ceux-ci comprenaient notamment les tournages réalisés par les étudiants de l'ENSAV⁴ dans le cadre de leur formation, ainsi que 4 longs métrages.

La région de Toulouse dispose également d'un atout unique en Europe : un studio-cabine d'avion modulable, qui offre aussi toutes les infrastructures et décors d'aéroport, de bagages, de tour de contrôle, hangars industriels. Toulouse, capitale mondiale de l'aéronautique, valorise ainsi ses compétences ainsi que son expertise historique et technique en matière aéronautique et spatiale, en

⁴ ENSAV : école nationale supérieure de l'audiovisuel de Toulouse et Castres

mobilisant tout un réseau de partenaires, de sites aéronautiques et d'experts, via le guichet #ToulouseOnAir.

Le Grand Set, studio de la société Master Films, basé à Colomiers, offre un studio de 1 200 m² avec un décor d'intérieur d'avion entièrement modulable. L'aéroport international de Blagnac, l'aéroport de Toulouse-Francazal, ancienne base aérienne militaire reconvertie en aéroport d'affaires, mettent à disposition certaines de leurs infrastructures réelles pour les tournages. La société AVIASIM, basée à BEAUZELLE, met à disposition des simulateurs de vol d'un Airbus A320 dans des pièces de 15 m² et projette les images numériques de vols au-dessus de TOULOUSE, NEW-YORK ou HONG-KONG pour une illusion de décollage parfaite. Le centre privé de formation « Air Formation », basé à BLAGNAC, offre tous les équipements professionnels, cockpit, tronçon de cabine, salon, équipement de sécurité, etc. Des lieux touristiques liés à l'aéronautique toulousaine sont également mis à contribution. Le musée de l'aéronautique Aéroscopia présente une des plus grandes collections d'avions, dont le Concorde et l'Airbus A 320. La Cité de l'espace offre une réplique grandeur nature de la fusée Ariane 5, de la station Mir et d'autres engins spatiaux. L'Envol des Pionniers et Les Ailes Anciennes sont des experts de référence en matière d'histoire de l'aéronautique.

Le Bureau de tournage de la Métropole de Montpellier a été créé en 2010. Il appartient à la Direction de la culture. Il s'inscrit dans une culture cinématographique déjà ancienne sur la Métropole, avec notamment le festival Cinemed, qui est à l'œuvre depuis 40 ans, et le Cinéma municipal qui mène depuis 2011 des actions culturelles dans les quartiers Ouest de la ville. Dès 2009, le tournage, à Nîmes, du film « Bellamy », par Claude Chabrol, a démontré la complexité de l'accueil d'un tournage et la nécessité de disposer d'un guichet unique chargé d'en gérer tous les aspects, de façon, notamment, à minimiser les impacts sur la vie des habitants et sur l'activité des commerces.

Dès 2010, Montpellier a ainsi accueilli 24 projets, correspondant à 90 jours de tournage. Mais c'est surtout à partir de 2015, avec l'arrivée du tournage de la série « Tandem », nécessitant le tournage de 12 épisodes par an, que l'activité locale s'est renforcée. Cette dynamique s'est par la suite confirmée avec l'ouverture de plusieurs studios de tournage liés à des chaînes télé nationales : le studio de France Télévisions, à VENDARGUES, dans l'Hérault, voué au tournage de la série quotidienne « Un si grand Soleil » ; le tournage de la série « Ici tout commence », au château de SAINT-LAURENT D'AIGOUZE, dans le Gard ; la création du studio de tournage de TF1, TEL SÈTE, à Sète, dans l'Hérault, destiné au tournage du téléfilm « Candice Renoir » et à celui de la série quotidienne « Demain nous appartient », auxquels s'ajoute, depuis l'été 2023, celui d'une nouvelle mini-série, « Le fil d'Ariane ». La Métropole et ses alentours cumulent, depuis 2021, 1000 jours de tournage par an, qui justifient l'emploi d'un régisseur pour coordonner les besoins, en plus du demi-poste de sa responsable, laquelle s'occupe aussi du soutien aux festivals de cinéma, de l'éducation à l'image, du fond d'aide à la création de la Métropole. Cette dynamique promet de s'accroître avec le projet de création, en 2025, d'un site de tournage de 35 000 m² répartis sur 3 communes proches de Montpellier, avec le projet de PICS Studio.

Le bureau de tournage de Montpellier est en lien étroit avec l'Office du Tourisme de Montpellier, qui optimise ces succès locaux en jouant la carte du ciné-tourisme. L'Office du tourisme organise des visites guidées thématiques de la Ville, en lien avec la série « Un si Grand soleil ». De même, sur les autres lieux de tournage, comme à Sète, les téléfilms et les séries quotidiennes génèrent un tourisme local, qui constitue une forme de retour sur investissement pour le territoire. Les téléspectateurs viennent à la rencontre des paysages et des lieux aperçus dans les séries et fréquentés par leurs personnages ou par leurs comédiens et comédiennes favoris.

Il convient de noter également l'existence de deux autres bureaux de tournage hors métropoles : celui de AUCH, porté par l'association Ciné 32, dans le Gers, et celui de Gindou, dans le Lot, porté par l'association de Gindou Cinéma. Ces deux associations sont par ailleurs organisatrices de deux festivals de cinéma importants dans la région.

○ Les Départements

Contrairement à la Nouvelle-Aquitaine, dont les Départements abondent tous la convention pluriannuelle de développement de la filière, les Départements d'Occitanie ne consacrent pas de soutien financier au développement des industries de création audiovisuelle et cinématographiques. Les Départements peuvent toutefois être amenés à collaborer aux tournages, en autorisant l'accès à des sites relevant de leur périmètre légal de responsabilité. Un tournage au sein d'un collège ou sur une route départementale, par exemple, justifie une demande d'autorisation auprès de la collectivité départementale.

Si les facilités accordées ont, dans un premier temps, été gratuites pour les réalisateurs et les producteurs, les professionnels du tournage d'Occitanie regrettent que certains Départements monnayent désormais ces facilités et adoptent, par vote, une grille tarifaire dédiée à ces activités de tournage. Ces facturations ne leur paraissent pas toujours justifiées, lorsque le tournage n'engendre aucun frais pour la collectivité. Le renchérissement du coût du tournage pourrait inciter les productions à s'orienter vers des lieux de tournages toujours gratuits ou à privilégier, à terme, le tournage en studio avec des décors naturels projetés sur fond vert.

○ La Région Occitanie et l'agence régionale Occitanie Films

La Région Occitanie soutient particulièrement les industries motrices du développement de la filière : les sites de tournage, les entreprises d'animation, les producteurs de documentaires. Mais elle soutient aussi la création sous toutes ses formes. Outre les subventions qu'elle accorde aux projets de création et de production au moyen du fonds d'aide précédemment évoqué, la Région Occitanie participe activement au soutien des initiatives d'animation territoriale et d'éducation à l'image sur le territoire régional. Elle est notamment à l'initiative de l'opération de médiation auprès du public des salles de cinéma, confiée à des étudiants en cinéma, intitulée « La salle d'à côté ». Dotée de 130 000 € en 2022, l'opération visait, au lendemain de la désaffectation des salles de cinéma du fait de la crise sanitaire du COVID, à inciter la population vivant à proximité des salles de cinéma à y retourner, en créant du lien social et de l'animation, du débat et de l'information culturelle autour de la projection d'un film.

Mais sans doute sa contribution la plus notable au soutien de la filière consiste-t-elle dans la création d'une agence régionale entièrement dédiée à cette filière, intitulée « Occitanie Films ». Basée à Montpellier, issue de l'ancienne Région Languedoc-Roussillon, l'agence régionale a étendu son aire géographique de compétence lors de la fusion des deux Régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, début 2016.

Guichet d'information juridique et de référencement destiné aux professionnels régionaux, l'agence met aussi en avant les résidences d'auteurs, les formations à l'écriture cinématographique ou à d'autres savoir-faire techniques, organise des tables rondes thématiques pour les professionnels, accompagne les réalisateurs et producteurs qui participent aux festivals tels que celui de Cannes. Riche et convivial, son site Internet est aussi un site d'information grand public sur l'agenda des festivals de

cinéma, les avant-premières des films soutenus par la Région, la valorisation des œuvres et des professionnels primés de la région.

Bien qu'émanant d'une collectivité, l'agence régionale s'impose quasiment comme un des acteurs prépondérants de la filière dans le paysage professionnel régional et comme un animateur territorial de cette filière et de son développement, en lien constant avec le Service Industries Créatives Livre Cinéma Audiovisuel de la Région et sa Commission Culture et Audiovisuel.

I.2- LES ACTEURS DE LA FILIÈRE

1. Les professionnels de l'audiovisuel et du cinéma

- Des métiers variés, basés sur des compétences concrètes

L'audiovisuel et le cinéma nécessitent, pour leur fonctionnement, un très grand nombre de métiers, la plupart méconnus. Ces professionnels se divisent en artistes et en techniciens, mais la limite entre les deux est poreuse. La polyvalence, l'exploration, la reconversion ou la simple évolution ne sont pas rares. Comédiens et comédiennes, professionnels du son et de l'image, de l'habillage et du maquillage, de la construction des décors, des cascades et des effets spéciaux, mais aussi producteurs, réalisateurs, dessinateurs, scénaristes, scripts...la liste des génériques peut être très longue car tous y figurent. Le CESER a été amené, durant les auditions qu'il a menées, à rencontrer des personnes talentueuses et passionnées, qui les ont marqués, que ce soit dans le domaine du documentaire, de la fiction, du film d'animation, du long métrage, des séries, des effets spéciaux, de la formation, du conseil.

L'ensemble des métiers représentés sur un tournage de film est soumis à une hiérarchie, à un organigramme et à un ordonnancement très cadrés. Chacun se voit affecter un rôle et une place et le tout obéit à une chorégraphie opérationnelle dirigée par le réalisateur. Du tournage à la post-production, chacun met en œuvre sa compétence et sa mission avec rigueur et efficacité. Cela requiert des savoir-faire techniques et des savoir-être comportementaux, au service d'une dynamique de groupe soumise à des délais et à des coûts de production. Un plateau de tournage ne renvoie ainsi en rien à un esprit artiste bohème, mais bien à des métiers utiles, concrets et qualifiés, propres à établir une employabilité des professionnels dans un secteur professionnel et un environnement structurés.

Les différents métiers donnent lieu à des formations dans des écoles privées ou en université. La compétence des professionnels se développe toutefois au fur et à mesure de l'expérience professionnelle acquise. Les métiers de l'audiovisuel et du cinéma sont aussi ouverts à l'inclusion de parcours atypiques et créatifs, ou à des professionnels en quête de reconversion. Un spécialiste de l'intelligence artificielle ou du numérique trouvera matière à reconversion dans les effets spéciaux, une coiffeuse ou une esthéticienne, dans le maquillage des artistes, un menuisier ou un plombier dans la construction des décors. Les références passées, les collaborations réussies et le bouche à oreille favorisent aussi le réemploi des comédiens et des techniciens.

- Une convention nationale et des grilles de salaire minimum

Les métiers de l'audiovisuel et du cinéma se réfèrent, pour leur fonctionnement, à des conventions collectives nationales, signées entre une organisation professionnelle d'employeurs et un syndicat de salariés. Celles-ci prévoient notamment les conditions de travail, d'emploi, de démission, de remboursement de frais de santé, la protection sociale des salariés.

La convention nationale prévoit, dans ses annexes, la grille des salaires des différentes catégories de professionnels, artistes ou techniciens, selon leur qualification et leur durée d'emploi. Ces métiers bénéficient, comme tous les métiers, de la récente réévaluation de la valeur du SMIC.

- Le CDDU et le régime des intermittents : une exception française

Les métiers du spectacle vivant et du cinéma sont par nature des métiers événementiels. Les artistes et les techniciens qui contribuent à la réalisation d'une œuvre ne sont employés que le temps de leur mission et de leur contribution à cette œuvre. L'offre d'emploi est par nature aléatoire et impermanente. C'est pourquoi ils ne peuvent être salariés via un contrat à durée indéterminée (CDI) et bénéficient de contrats à durée déterminée dits « d'usage » (CDDU), qui précisent la nature, la durée (parfois quelques jours) et les conditions de leur emploi. Dans certains secteurs, tels que la radio ou la télévision, existent des situations de « permittance », c'est-à-dire de prolongation quasi permanente de l'intermittence sur 10 mois. Cela est vrai pour un journaliste, un animateur, qui occupent leur poste quasiment à l'année. Le régime de l'intermittence couvre les mois non travaillés.

Il convient dès lors de dissiper la confusion qui peut exister entre « figurant » et « intermittent », entre « intérimaire » et « intermittent », entre « intermittent » et « précaire ». Les réalisateurs, assistants de production, techniciens et comédiens sont des intermittents, qui ne sont pas nécessairement précaires dans leur emploi ni dans leur niveau de revenu.

Les intermittents doivent cumuler 507 heures de travail sur les 12 derniers mois, pour pouvoir bénéficier du régime de chômage de l'intermittence durant l'année à venir. Sous réserve du respect des conditions minimum de temps de travail, ces droits peuvent être pérennisés d'année en année. Le droit au chômage acquis compense journalièrement et forfaitairement la perte de revenu pendant que le professionnel n'est pas employé, ce qui lui permet de se consacrer à la recherche d'un emploi.

Le CDDU est cumulable avec d'autres CDDU. Le professionnel peut ainsi enrichir son expérience professionnelle en travaillant simultanément auprès de différents sites de tournage régionaux, de réalisateurs régionaux, nationaux et internationaux. Il est également cumulable avec un CDD relevant du régime général, mais ces horaires n'ouvrent pas droit au régime de l'intermittence.

- Les professionnels recensés par Occitanie Films

L'agence régionale Occitanie Films et le CNC recensaient, entre 2016 et 2020, 106 auteurs et 67 autrices soutenus par la Région. Sur ces 173 auteurs et autrices, 108 œuvrent dans le documentaire, 33 dans le secteur de l'animation, 41 dans la fiction. Outil de présentation des profils des professionnels qui le désirent et qui peuvent s'y référencer et s'y présenter, le site Internet d'Occitanie Films dispose d'un fichier de 1 000 comédiens et comédiennes. Parmi ceux-ci, des doubleurs et doubleuses de voix, dont on peut entendre la voix et la diction sur le site, selon la destination de l'œuvre, commerciale, littéraire ou autre. Un fichier de 1 000 techniciens et techniciennes disponibles à l'embauche au sein de la région existe aussi. Occitanie Films recense également 150 sociétés de prestations techniques et 68 organismes de formation. L'agence donne ainsi une visibilité à ce vivier régional de professionnels, dans lequel viennent puiser les réalisateurs.

Les producteurs de fictions, de documentaires, de films d'animation, les réalisateurs, les dessinateurs, les techniciens, la cinémathèque de Toulouse et l'institut Jean Vigo de Perpignan, le réseaux des multiplex, ainsi que les salles de cinéma d'art et d'essai qui irriguent le territoire et qui diffusent la culture cinématographique au plus près des populations, en jouant la carte de l'animation culturelle,

sont des acteurs majeurs de la filière régionale et de la vie culturelle du territoire. L'Occitanie dispose de 216 établissements de projection, dont 22 multiplex. Parmi les 194 établissements restants, 70 % sont classés de « cinéma d'art et d'essai ». Ils sont représentés par deux associations territoriales de salles de cinéma : CINEPHILAE, basée à Toulouse, et l'ACCILR, l'Association des Cinémas et Circuits Itinérants de l'ex-Languedoc-Roussillon, basée à Nîmes.

La filière audiovisuelle et cinématographique présente l'avantage remarquable d'allier simultanément un développement économique, un développement social et un développement culturel, qui interagissent et qui se nourrissent les uns les autres.

2. Les écoles et universités de cinéma en Occitanie

L'Occitanie bénéficie d'un réseau d'établissements publics et privés de formation au cinéma, qui offrent aux habitants d'Occitanie et d'ailleurs tout un panel de formations en lien avec le production audiovisuelle et cinématographique. Leur liste figure en annexe du présent Avis.

- **Les écoles et universités publiques**

- L'ENSAV, la seule école supérieure publique de cinéma hors Paris

L'Occitanie accueille la seule école supérieure publique française de cinéma décentralisée. L'École Nationale Supérieure d'Audiovisuel (ENSAV), rattachée à l'Université Jean Jaurès de Toulouse, est une école spécialisée dans la formation supérieure cinématographique. Créée en 1979, l'ENSAV est l'une des trois grandes écoles publiques françaises de cinéma, les deux autres étant la Fondation européenne des métiers de l'image et du son (la FEMIS) et l'École nationale supérieure Louis Lumière, toutes deux situées à Paris. Opportunément située en face de la Cinémathèque de Toulouse, elle retient, chaque année, sur concours, trente-deux étudiants sur environ 250 candidats. Les droits annuels d'inscription à l'école sont de 500 €.

L'ENSAV dispose en outre, depuis 10 ans, d'une antenne territoriale à Castres, dans le Tarn. L'école se trouve sur un campus de 2 000 élèves, classé zone prioritaire de formation, dans une ville d'équilibre de 40 000 habitants. Elle est actuellement hébergée par l'école d'ingénieur ISIS, de l'Université Champollion d'Albi, par la Maison du Campus et par l'IUT. Elle bénéficie du soutien financier, matériel et logistique du Syndicat mixte local dédié au développement de l'Enseignement Supérieur, convaincu et conscient de l'attractivité et du développement territorial qui s'attachent à l'école depuis 10 ans.

Spécialisée dans le domaine des « nouvelles images », qui désigne toutes les nouvelles technologies d'imagerie audiovisuelles et cinématographiques, l'école de CASTRES accueillait jusqu'ici une trentaine d'étudiants (15 en Licence 1, 15 en licence 3 pro) rejoints, depuis septembre 2023, par 15 étudiants supplémentaires, avec l'ouverture d'un Master 2 XR (effets spéciaux, images virtuelles). Un second Master devrait voir le jour en 2024, confirmant la dynamique de croissance, l'attractivité et le succès de l'école dans le paysage régional.

À compter de la fin 2024, l'ENSAV de Castres sera à l'initiative du premier congrès de France dédié aux professionnels des nouvelles images. Ce congrès, qui a vocation à devenir annuel, visera à mettre en relation et à créer des interactions durables entre des entreprises de haute technologie, des chercheurs, des professionnels de l'enseignement et des métiers d'Occitanie et d'au-delà. Ce rendez-vous annuel sera destiné à renforcer la visibilité, la valorisation et l'attractivité de l'école et du territoire castrais, en créant une dynamique de développement, autour d'un événement annuel référent en matière de nouvelles images. Les étudiants de l'école préparent aussi, actuellement, la 10^{ème} édition

de la célébration de la création de l'école, qui réunira, fin 2024, l'ensemble des anciens et des nouveaux élèves, dans le prestigieux théâtre de Castres.

L'antenne, qui ne dispose pas à ce jour de locaux propres, est de plus en plus à l'étroit dans les locaux qui lui sont prêtés et qui sont disséminés sur le campus. Son développement atteint un seuil critique, qui nécessite et qui légitime la construction d'un bâtiment qui lui soit propre et qui garantisse son unité et sa visibilité sur le campus. Le syndicat mixte pour le développement de l'enseignement supérieur de Castres soutient le projet de construction d'un bâtiment de 1 000 m² destiné à l'ENSAV, pour lequel il fournit gracieusement le foncier. Les collectivités compétentes pour cofinancer le projet sont partantes. Néanmoins, le bâtiment tarde à sortir de terre, l'Université Jean Jaurès de Toulouse, tutelle administrative et financière de l'école, reculant devant la perspective du financement des frais de fonctionnement, notamment énergétiques, d'un bâtiment de 1 000 m².

Au vu de la dynamique de réussite et d'attractivité de l'école, qui plus est située en zone prioritaire de formation et au cœur des enjeux de développement d'une filière d'avenir soutenue par l'État, le CESER regrette cette réticence administrative, qui semble aller à l'encontre de la stratégie commune d'un développement équilibré et partagé sur le territoire régional. Il forme le vœu que cette difficulté puisse très vite trouver une solution ministérielle et qu'elle ne préfigure pas, de la part de l'Éducation nationale, une volonté stratégique de recentraliser les moyens universitaires en métropole.

○ L'Université Paul Valéry de Montpellier

Avec 950 étudiants, l'Université Paul-Valéry de Montpellier constitue le plus gros Département cinéma de France. Depuis 4 ans consécutifs, le Master 2 « Parcours Métiers de la production » de Paul Valéry est dans le top 10 des meilleurs masters de management des médias et de l'audiovisuel (5^{ème} place). Il forme notamment au métier de producteur délégué. L'université souhaite développer la dimension de coproduction internationale, autour du bassin méditerranéen, en lien avec le Festival international Cinémed, et de l'Amérique latine, en lien avec le Festival international Cinélatino. De même, le Master « création numérique » est reconnu comme l'un des meilleurs masters de France depuis 2 ans. L'Université accueille depuis cette rentrée 60 étudiants de plus, avec l'ouverture de 2 nouveaux masters.

Des professionnels du cinéma issus de l'Université Paul-Valéry ont été césarisés, tels que Tahar RAHIM, étudiant de 2002 à 2005, qui a été césarisé en 2010 pour son premier grand rôle dans « Un Prophète », de Jacques AUDIARD. Durant le Festival de Cannes 2023, six étudiantes du Master 2 Production de l'Université Paul-Valéry ont par ailleurs été invitées par la société de production « Proimágenes Colombia » et par l'Ambassade de France en Colombie à présenter officiellement le « *Guide de la coproduction France-Colombie* » réalisé dans le cadre du Master.

Malgré la valeur reconnue de la filière universitaire du cinéma, ces établissements souffrent d'un manque de moyens et de reconnaissance de la part de l'État, qui a choisi de favoriser le développement du marché privé de la formation. Les appels à projets du CNC, assortis de 350 M€ de financements, excluent les universités. En dépit de leur expertise en matière de recherche et de prospective, les universités ne sont pas consultées par l'État, en vue de définir une politique nationale de développement du cinéma français. Cette désaffection laisse craindre, à termes, la disparition de l'exception culturelle cinématographique française, au profit du développement d'un marché de l'emploi exclusivement destiné la satisfaction des besoins immédiats de l'industrie du tournage ou de la création.

Le CESER s'inquiète de cette évolution, qui creuse un écart manifeste de traitement entre le secteur public et le secteur privé de la formation audiovisuelle et cinématographique, au détriment d'un héritage d'excellence et d'une conception humaniste de la formation, à la portée de tous.

- **Les écoles privées de la région**

L'installation des studios de tournage de TF1 et de France Télévisions, dans l'Hérault et dans le Gard, a généré l'arrivée, le développement ou la création sur le territoire régional de nombreuses écoles privées de cinéma. Ces écoles offrent à leurs étudiants, moyennant des frais scolaires qui tournent généralement autour de 10 000 € ou plus pour l'année, des formations à des savoir-faire techniques à la pointe des nouvelles technologies. Certaines de ces écoles entretiennent des rapports privilégiés avec les studios de tournage, qui leur font connaître leurs besoins. Elles contribuent ainsi à fournir, aux industries de création et de tournage, des professionnels formés aux matériels, aux équipements et à l'exécution des tâches professionnelles qui leur sont utiles. Elles signent avec les studios des conventions de stage qui permettent à leurs étudiants de bénéficier d'un stage en entreprise et de compléter leur formation par la pratique. Ces stages peuvent déboucher sur un emploi de technicien débutant. Outre les studios, les jeunes formés disposent en région d'un réseau d'entreprises de post-production, d'effets spéciaux, de réalité virtuelle, ou de jeux vidéo, qui constituent des débouchés locaux, essentiellement dans la région de Montpellier. La société TAT, basée à Toulouse, multi primée internationalement pour ses créations de films d'animation et en pleine croissance, constitue aussi un débouché régional pour les jeunes formés dans ces écoles et continue de les former, sous l'égide de professionnels reconnus, à l'occasion du processus de production de ses œuvres.

La région Occitanie est ainsi dotée de nombreux établissements publics et privés de formation pour alimenter le développement de la filière sur son territoire.

3. Les télévisions, web télés et plateformes internet régionales

L'Occitanie assiste au développement balbutiant d'un réseau de diffuseurs régionaux, susceptibles de faire la part belle aux productions régionales.

- France 3 Occitanie

France 3 Occitanie constitue en quelque sorte le service déconcentré de la «marque» France 3, qui appartient elle-même au groupe national France Télévisions. France 3 dispose, en Occitanie, d'une présence territoriale déconcentrée digne du réseau des préfectures et sous-préfectures : une rédaction à Toulouse (France 3 Midi-Pyrénées) et à Montpellier (France 3 Languedoc-Roussillon), complétées, dans les autres départements d'Occitanie, d'un bureau d'information de proximité relevant parfois d'une autre région administrative que l'Occitanie, selon une logique interne de rattachement propre à la chaîne. Elle produit des éditions locales en langue régionale, qui contribuent à faire vivre la culture identitaire et à rendre compte de la vie locale. Elle emploie 300 journalistes et techniciens, dispose d'un studio de 450 m² à Toulouse, qui permet à des équipes techniques de produire une partie des programmes diffusés et de travailler à de nouveaux modes de production.

Malgré cela, France 3 Occitanie, créée après la fusion des régions administratives Midi-Pyrénées et de Languedoc-Roussillon, ne se définit pas elle-même comme une télévision régionale. En effet, elle ne dispose d'aucune liberté ni autonomie locale dans la définition de ses grilles de programmes, de sa ligne éditoriale, du type de sujets et du format de ses magazines et documentaires, ni d'un budget propre, comme cela serait le cas d'une télévision régionale de plein exercice. Il n'est pas prévu, à ce jour, que France Télévisions accorde plus d'autonomie locale à son maillage territorial. La ligne éditoriale régionale, géographiquement, sociologiquement et culturellement définie à Paris, continuera d'être dictée aux représentations territoriales de la marque France 3.

France 3 Occitanie dispose toutefois d'un budget annuel de 800 000 €, qui lui permet de soutenir 80 documentaires de 52 minutes et 22 films par an, à hauteur de 12 000 € pour 1 heure, soit 10 400 € pour un format de 55 minutes. Ce budget annuel est issu de l'activité de postproduction qu'elle assure. Elle reçoit chaque année 235 dossiers de demandes de soutien et en retient 22, selon leur qualité et leur conformité à la ligne éditoriale choisie. Au regard de ces exigences de fond, la localisation du siège social du réalisateur ou du producteur n'est pas discriminant. Les documentaires diffusés par la chaîne ou les magazines qu'elle produit en interne peuvent également circuler d'une édition régionale à une autre, ce qui leur permet de bénéficier d'une large diffusion territoriale.

France 3 Occitanie s'est depuis peu lancée dans la coproduction de longs métrages de fiction. Elle a ainsi soutenu une série en langue occitane, « La Seria », qu'elle a diffusée, en 2023, en 5 épisodes. Elle coproduit en ce moment un certain nombre de nouveaux projets qui devraient voir le jour en 2024. Cette nouvelle activité de coproduction et de diffusion laisse espérer, à l'avenir, une action accrue en faveur du cinéma de fiction produit en Occitanie. La chaîne entend également développer ses modes de diffusion, en prenant en compte les nouvelles écritures et les nouveaux modes de diffusion.

- Vià Occitanie, télévision régionale

Dénommée TV Sud de 2011 à 2017, Vià Occitanie est rachetée en 2021 par le Groupe de presse La Dépêche du Midi, au terme de deux ans d'incertitudes et de difficultés financières. Elle est soutenue par la Région Occitanie, via un Contrat d'objectifs et de moyens 2021-2023. Son credo : « *informer, découvrir, partager* ». Ses thèmes de prédilection sont l'actualité, le sport, l'économie et la culture.

Vià Occitanie est une chaîne locale diffusée par canal télévisé sur la TNT et par câble, ou via la technologie IPTV (Internet protocol tele vision) sur Internet, accessible par abonnement à une box. La diffusion télévisée se décline à raison d'un canal par bassin de vie et de culture : Vià Pays Gardois à Nîmes, Vià Toulouse, Vià Montpellier, Vià Pays Catalan à Perpignan. Enracinée dans des terroirs et destinée à ces terroirs, elle se définit elle-même comme « *la chaîne avec un accent* ».

Dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens qui la lie à la Région Occitanie, la chaîne dispose, pour 2023, de 200 000 € HT, destinés à coproduire, à hauteur de 20 000 € HT chacun, dix documentaires de 52 minutes, destinés à promouvoir l'identité régionale et à soutenir les acteurs de la création audiovisuelle régionale. Pour pouvoir répondre à l'appel à projets lancé, les auteurs des documentaires doivent obligatoirement être liés à la région. Les documentaires sont aussi coproduits par des producteurs indépendants installés dans la région. Les projets retenus en 2023 entreront en phase de production entre la fin du dernier trimestre 2023 et la fin du premier semestre 2024.

- Une web télé : Pyrénées Occitanie Méditerranée télévision (POM TV)

En 2020, en plein marasme économique et confinement sanitaire, a surgi, à Toulouse, une nouvelle télé et plateforme régionale : POM TV. S'agissant d'une web télé, celle-ci ne bénéficie pas d'un canal de diffusion sur la télévision mais est visionnable sur Internet. Son statut juridique est celui d'une société coopérative d'intérêt collectif de 44 membres. Elle est agréée par le CNC et par l'ARCOM. Elle est soutenue par de nombreux mécènes régionaux, notamment par des producteurs toulousains et régionaux de spectacles vivants, par des écoles et associations régionales de cinéma, des cinémathèques, des collectivités territoriales. POM TV est née de la nécessité, pour des producteurs régionaux, de continuer à vivre et à travailler alors que la crise sanitaire du COVID paralysait toute production. Sa création représente ainsi une illustration remarquable de la capacité de résilience et d'innovation des professionnels du territoire face à cette crise inédite. Le contexte et les raisons de

cette création expliquent le parti pris de POM TV de ne recourir qu'à des producteurs régionaux. POM TV dispose d'un bureau à Toulouse, un à Montpellier, et bientôt d'un à Millau.

Entre le second semestre 2022 et le premier semestre 2023, POM TV, qui ne bénéficie pas d'un contrat d'objectif et de moyens avec la Région Occitanie, a investi 110 000 € en apports numéraires (financiers) et en industrie (mise à disposition de moyens techniques), au bénéfice de réalisateurs et de producteurs régionaux de documentaires. Elle coopère avec de nombreuses chaînes coproductrices, françaises ou étrangères.

Comme on peut s'y attendre de la part d'une émanation de producteurs au service de producteurs, POM TV fait une place importante aux productions régionales documentaires, mais s'engage aussi fortement dans la promotion des jeunes réalisateurs et réalisatrices de cinéma. La rubrique « Mon premier film » propose la diffusion, le samedi en seconde partie de soirée, de premiers films d'étudiants en cinéma des écoles de la région, d'un format de 10 à 60 minutes. « Le film d'après » poursuit cette démarche, en diffusant, le mercredi en seconde partie de soirée, les premiers films des ex-étudiants de l'ENSAV, d'un format de 30 à 70 minutes. Une fois par an, POM TV propose également une mini fiction ou série digitale de 4 épisodes minimum, de préférence inédite, d'un format de 12 à 30 minutes. Elle organise également un festival annuel de retransmission de l'ensemble des créations qu'elle a produites et diffusées dans l'année, en partenariat avec la Cinémathèque de Toulouse et les cinémas d'Occitanie partenaires de l'agence Occitanie Films, qui relaient alors leur diffusion. Ce partenariat offre ainsi une promotion plus large des jeunes réalisateurs concernés sur le territoire régional.

POM TV soutient également les nouvelles écritures des jeunes et nouveaux auteurs dans les formats hybrides émergents. POM TV soutient la création de ces écritures nouvelles, qui lui permettent d'investir l'espace de diffusion de YouTube et d'aller à la rencontre de nouveaux publics, qui délaissent la télévision traditionnelle. Elle produit également des tutos atypiques, réalisés avec les étudiants de l'antenne de l'ENSAV de CASTRES, qui font la promotion de jeunes en formation ou en apprentissage dans la région. Elle diffuse des contenus audiovisuels créés en résidence ou des projets participatifs issus des appels à projets lancés, chaque année, en partenariat avec la DRAC, la Région, le Rectorat et l'agence Occitanie Films, amenant les réalisateurs et les réalisatrices à intervenir auprès des publics régionaux éloignés des pratiques culturelles. POM TV consacre enfin une part importante de son action à la diffusion du patrimoine cinématographique détenu par la cinémathèque de Toulouse, l'Institut Jean Vigo de Perpignan, l'Institut national de l'audiovisuel (INA), le mercredi et le samedi en seconde partie de soirée.

- Deux plateformes régionales télés : OC Télé et Portavista

OC Télé, animée par une équipe de 6 personnes, est une web télé généraliste et une plateforme internet conventionnée par l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (l'ARCOM, ex-CSA, Conseil supérieur de l'audiovisuel), qui appartient à LB Groupe. Gratuite, elle diffuse des programmes en direct tous les jours de 18h30 à 22h30, sur le site internet www.octele.com. Il s'agit de la première chaîne de télévision exclusivement en langue occitane. Créée en 2013 à Pau, en région Aquitaine, soutenue par la Région Nouvelle-Aquitaine et par les Départements des Pyrénées-Atlantiques et de la Dordogne, elle dispose depuis 2020 d'un bureau à Toulouse. Elle diffuse 500 heures de programmes par an, dont 15 heures de nouveaux programmes. Ses programmes comprennent notamment un rendez-vous politique mensuel, un talk-show, une émission littéraire, un sitcom, des reportages. Elle a bénéficié en 2018 d'un contrat d'objectifs et de moyens avec la Région Aquitaine, pour dynamiser la filière audiovisuelle en occitan. Elle bénéficie de fonds européens ainsi que d'un

contrat d'objectifs et de moyens de fonctionnement avec la Région Occitanie, mais non de coproduction. Récente venue en Occitanie, cette perspective pourrait y appuyer son développement. Son projet et son ambition sont de couvrir, à terme, la totalité de l'Occitanie.

Portavista est une plateforme de vidéo à la demande qui a été créée à Béziers, en 2018. Elle est hébergée sur le site Internet www.portavista.fr. Elle est actuellement accessible par abonnement payant mais ses programmes devraient être prochainement accessibles sans abonnement, moyennant le visionnage de deux publicités par programme. Elle est toutefois d'ores et déjà gratuite pour les abonnés à l'une de ses médiathèques partenaires. Hormis une subvention du CNC de 6 000 € la plateforme indique entièrement fonctionner sur les fonds propres investis par ses promoteurs. Sa vocation est de répondre aux besoins d'apprendre, de se cultiver et de se distraire. Elle dispose actuellement d'un fonds de 700 vidéos et vise, à terme, la constitution d'un fond de 3 000 œuvres. Pour trouver sa place au sein de la concurrence des plateformes, Portavista a choisi de proposer une offre de niches singulières. La plateforme propose des œuvres généralement peu diffusées ou qui ne le sont plus ailleurs, une fois passés les festivals de cinéma. Elle joue ainsi un rôle patrimonial de cinémathèque et cible particulièrement le public des médiathèques. Généraliste, elle propose un catalogue varié de courts et longs métrages de fiction, films d'animation, captations de spectacles vivants, comme des concerts de musique ou des spectacles de danse, mais aussi des œuvres expérimentales et des webproductions.

La plateforme fait une place importante aux œuvres de producteurs régionaux, qui alimentent la singularité de son offre en lui concédant leurs œuvres. Ces œuvres restent ainsi visibles pour le public, sans limitation de temps. Sa reconnaissance par le CNC et par l'ARCOM comme diffuseur lui a permis de soutenir une première production de la société AUM (« Béziers, l'envers du décor »), son apport en liquidités et en service lui ayant valu de toucher une subvention du CNC destinée à financer le film.

II. PROBLÉMATIQUES DE DÉVELOPPEMENT ET PRÉCONISATIONS

Le secteur audiovisuel et cinématographique émerge en Occitanie de façon aussi soudaine qu'inattendue, aux yeux de ceux et de celles qui n'avaient pas perçu les prémices d'un faisceau d'indices concordants, à l'œuvre depuis le début des années 1990. Cette opportunité de développement économique, territorial, culturel et social se révèle aujourd'hui au grand jour. La filière audiovisuelle et cinématographique représente aujourd'hui une bouffée d'oxygène inespérée, créée ex-nihilo, et met en lumière des professionnels régionaux qui souffraient jusque-là d'invisibilité sociale.

À la faveur des auditions qu'il a réalisées pendant plusieurs mois dans le cadre de ses travaux, le CESER a en effet été amené à rencontrer des professionnels passionnants, à l'esprit et à l'imaginaire ouverts. Enrichis par des parcours atypiques, ils trouvent dans leur passion, dans leur liberté et dans les aléas d'un métier mouvant, le fil rouge de leur créativité, de leur épanouissement personnel, de leur endurance et de leur quête professionnelle.

Pour autant, ces auditions ont aussi révélé un secteur de développement hyperconcurrentiel, à tous les niveaux territoriaux. Le mouvement de délocalisation des tournages en région a lancé, entre les Régions, les Départements et les Métropoles, une compétition à l'attractivité, en vue d'attirer à elles les retombées économiques et sociales de cette activité nouvelle. En contrepartie, on a vu se multiplier sur les écrans télévisés des séries policières prenant tour à tour pour cadre une région, une petite ville, voire un village ou un lieu-dit, suscitant la fierté de leurs habitants et faisant soudain sortir ces territoires, leur patrimoine et leur culture locale, de l'anonymat. La concurrence liée à l'activité du tournage se joue ainsi entre Régions, entre Métropoles, entre pays européens et à l'international. Mais la manne générée par cette activité est telle, en termes de développement, qu'elle justifie le soutien massif des acteurs publics, à coup de subventions publiques et de facilités d'installation. Comment, dès lors, se dégager d'une course à la compétitivité sans fin, sous peine d'un arrêt brutal et immédiat des tournages en région ? En favorisant l'émergence d'un tissu professionnel endogène de réalisateurs, de producteurs, de techniciens, de comédiens, de scénaristes, de dialoguistes de talent, qui vivront et travailleront en région et qui développeront une activité d'initiative et d'inspiration régionales.

Hormis ces tournages venus d'ailleurs, Hermès aux pieds ailés emmenant et remportant avec eux comédiens, techniciens et droits d'auteurs, beaucoup d'acteurs de la filière qui vivent, eux, en région, luttent des années durant pour produire et pour réussir « ici » et subsistent en partie grâce à des subventions publiques.

De même, les bénévoles et les associations qui sont à l'origine de la création des festivals de cinéma, (festivals qui jouent un rôle international très important pour le rayonnement culturel, pour la création d'un marché local du film, pour la diffusion dans les salles et pour la reconnaissance de la valeur patrimoniale et universelle des films), subissent une usure liée à l'âge. Leur départ à la retraite, s'il n'a pas été anticipé et si son impact local et international n'a pas été mesuré et conscientisé, font encourir un risque de disparition pure et simple dudit festival, faute de reprise compétente. Le dommage causé serait considérable, tant pour le territoire que pour l'activité et la création cinématographiques.

Ainsi, au-delà du succès de l'activité de tournage et des projets de développement annoncés, l'état de la filière audiovisuelle et cinématographique de la région Occitanie appelle des mesures d'accompagnement des acteurs du secteur et la construction d'une stratégie régionale coordonnée, pour lever les différents obstacles à un développement global et pérenne. Le CESER formule ci-après les préconisations que suggèrent ces analyses et ces diagnostics.

II.1- FAVORISER LA CRÉATION ET L'IMAGINAIRE LOCAUX

La délocalisation des tournages a beau investir les régions de Province, la plupart des productions et des comédiens qui viennent tourner en Occitanie sont parisiens. Il en est ainsi des productions de France TV et de TF1 à Vendargues et à Sète. Tout au plus les studios puisent-ils dans le vivier régional des techniciens formalisé par l'agence régionale Occitanie Films pour alimenter leur fonctionnement. La proximité de ces professionnels exonère les studios du coût de leur déplacement jusqu'au site de tournage et de leur hébergement le temps de leur mission. Les sièges des productions, les agences d'acteurs et les castings se situent encore majoritairement à Paris. Ce sont donc des acteurs parisiens de la filière qui bénéficient à titre principal des revenus liés aux droits de l'activité régionale.

Pourtant, il existe en Occitanie un réseau de 70 producteurs identifiés, dont certains se sont rassemblés au sein de l'APIFA, l'association des producteurs indépendants d'Occitanie, et qui irriguent de leur présence et de leur activité jusqu'aux territoires régionaux les plus éloignés des métropoles. L'agence régionale Occitanie Films recense également un vivier important de comédiens issus de la région ou installés en région. Certains comédiens, producteurs, réalisateurs, dessinateurs, professionnels de l'animation, encore trop rares, émergent de ce vivier et ont obtenu la reconnaissance professionnelle de leurs pairs et celle du public. Leur réputation et leur succès génèrent un cercle vertueux d'activité qui alimente le développement local de la filière, voire le rayonnement culturel de la région à un niveau national et international.

Attachés à leur région d'origine ou d'adoption, ces réalisateurs et ces producteurs sont, par leur fidélité au territoire et leur ancrage, créateurs d'emplois non délocalisables et de richesse locale qui participe au PIB régional. Ils sont également porteurs d'une variété de formes de création (documentaires, courts et longs métrages de fiction, films d'animation, etc.) qui expriment un imaginaire libre et personnel, original et créatif, porteur d'engagement et de valeurs, apte à nourrir un regard poétique ou lucide sur le monde, sur ses réalités et sur ses enjeux. Ce regard singulier et évolutif est fondateur de découvertes, de prises de conscience, de cultures actuelles. Il est susceptible d'influencer l'évolution mondiale de la création, d'influer sur le cours des idées qui façonnent le vivre ensemble mondial ou local et sur la préfiguration du monde de demain. Qu'il divertisse ou qu'il instruisse, qu'il dénonce ou qu'il nous fasse toucher les tréfonds de l'âme humaine, cet imaginaire singulier à dimension universelle est la matière première commune à tout art, à toute éducation et à toute élévation humaine.

Sans méconnaître ni sous-estimer le formidable impact moteur qu'ont joué et que joueront encore les studios de tournage en Occitanie, le CESER considère que le développement de la filière régionale doit aussi s'appuyer sur le développement et sur la montée en gamme de la production endogène et de ses talents locaux, pour que le développement observé ne repose pas uniquement sur l'économie du tournage, puissant géant, certes, mais aux pieds d'argile, dans un secteur mondialisé hyper compétitif et hyper concurrentiel. Il préconise que l'action publique qui a largement misé sur le développement de l'industrie du tournage, dotée d'importants moyens propres, soit rééquilibrée au profit d'un accompagnement et du développement de l'activité de création qui émane du territoire et des talents régionaux, pour les faire connaître et pour les promouvoir. La variété des types de créations présents sur le territoire régional est une richesse culturelle et une chance, aussi le développement de la filière doit-il être pensé de façon globale, en analysant les besoins de chacun de ses acteurs. Le CESER relève ci-après un certain nombre de problématiques et préconise des pistes d'action, en vue de conforter et de favoriser le développement global, réel mais lent, des talents régionaux, en identifiant les freins à leur activité et à leur reconnaissance artistique.

1. Développer le tissu régional des producteurs, producteurs délégués et assistants de production

Le réseau des producteurs régionaux est essentiellement composé de très petites entreprises qui, à quelques-unes près, ne disposent pas même d'un permanent et sont en mesure de produire un film ou un documentaire tous les 3 ans. La question de la viabilité et de l'autonomie de ces structures se pose, hors subventions publiques, comme elle se pose à l'ensemble des acteurs de la filière. C'est en effet l'activité des entreprises de production, de création, de post-production, d'effets spéciaux, d'animation, de formation, qui alimente l'emploi et le développement de la filière. C'est aussi la capacité technique et artistique des acteurs de la filière à répondre à des normes techniques, à des savoir-faire nouveaux, à des habilitations internationales, propres à leur permettre, par exemple d'accéder à des appels d'offre de plateformes internationales. L'opportunité de travailler pour une plateforme de diffusion internationale boosterait d'un coup l'activité, le chiffre d'affaires, la capacité d'embauche et d'investissement ainsi que la notoriété d'une entreprise, gage d'une position de force dans la négociation future de ses contrats et la monétisation de ses droits.

Certaines entreprises, qui œuvrent sur des créneaux porteurs (l'animation, les effets spéciaux, les images virtuelles et la réalité augmentée) ont connu une progression rapide de leur activité et se tiennent à la pointe des technologies de création qui garantissent l'avenir de leur activité. L'enjeu du développement de la filière régionale, plus que dans sa capacité à obtenir des montants de subventions publiques toujours plus importants, qui trouvent leurs limites, réside dans la capacité des entreprises régionales à générer un seuil d'activité de création et de production globalement suffisant pour auto-alimenter l'emploi et le développement de ses acteurs. Il s'agit moins, toutefois, pour ces créateurs et producteurs, d'être soumis à des exigences d'un productivisme contraire à leur choix de vie et à leur conception de la création, que de créer un marché régional pérenne et de conquérir, collectivement, leur autonomie financière et leur liberté de création.

S'agissant des producteurs, le tissu régional des professionnels, soumis à des temps de réalisation et de financement longs et par voie de conséquence peu productif, constitue toutefois une richesse et une chance précieuses pour l'Occitanie. Le territoire régional a su attirer à lui ou donner naissance à des talents représentatifs d'un imaginaire local et porteurs d'un regard singulier sur les sujets qu'ils traitent. Ils participent de la variété, de la vitalité et de la nourriture culturelles du territoire et contribuent à mener des actions de proximité qui irriguent les territoires et qui vont à la rencontre des publics régionaux. Ils créent ainsi la matière première d'une culture régionale de proximité, actuelle, renouvelée, à l'écoute du monde et de ses enjeux. Ils produisent des œuvres propres à renouveler les formes d'art et d'expression, à nourrir la curiosité, l'imaginaire, à ouvrir l'esprit, à aiguïser la sensibilité et à former la réflexion citoyenne et humaniste des publics locaux, nationaux et internationaux.

Les producteurs régionaux partaient de loin, il y a à peine 10 ans, et ils sont peu à peu parvenus à subsister et à progresser dans leur capacité de production, à force de passion et d'endurance, durant ce temps nécessaire à la maturation du processus de production. C'est en effet en années que se compte le temps de recherche et de développement, le développement d'une idée, l'écriture d'un scénario, d'un script, de dialogues, la recherche des financements et des partenaires de diffusion qui permettront d'accéder aux subventions du CNC, le casting, le choix des techniciens, le tournage, jusqu'à la livraison de l'œuvre, via les circuits de diffusion les plus appropriés à la nature de l'œuvre. Encore faut-il pouvoir subsister et ne pas disparaître, dans cet intervalle de temps plus propice aux dépenses qu'à l'encaissement de recettes liées à une œuvre qui n'existe pas encore et qui ne sera distribuée, en moyenne, qu'au bout de 3 à 5 ans.

La persévérance, la créativité, le talent de ces professionnels et les fonds de soutien publics à la création et à la production leur ont permis d'être encore là aujourd'hui et de progresser dans leur capacité à produire et à diversifier leurs productions et dans la qualité et la portée des œuvres auxquelles ils contribuent à donner la vie. De plus en plus d'œuvres créées en Occitanie et de réalisateurs et dessinateurs locaux, accèdent peu à peu à la reconnaissance de la profession, via les festivals locaux et internationaux, et à la connaissance du public. Les producteurs jouent ainsi un rôle fondamental pour l'accompagnement des réalisateurs et leur action s'apparente à un pari sur l'avenir, sur la valeur et sur le potentiel de réalisateurs, auteurs ou dessinateurs. Cette action a ainsi permis de voir émerger, en moins de 10 ans, des noms de professionnels désormais primés et promis à un bel avenir de création. Le tissu de ces locomotives du secteur doit être renforcé pour alimenter l'activité.

2. Instaurer une aide régionale à la coproduction minoritaire

Sans doute d'autres Régions, qui se sont engagées dix ans plus tôt que l'Occitanie et en consacrant davantage de moyens financiers au développement de la création, voient-elles aujourd'hui le fruit des investissements consentis. Certaines, comme la Bretagne, disposent d'un réseau de diffuseurs locaux riche et porteur pour les créateurs et producteurs locaux ; d'autres, comme la Nouvelle-Aquitaine, ont instauré une aide à la coproduction minoritaire, par ailleurs financièrement soutenue par le CNC, qui a permis aux producteurs régionaux de s'enrichir et de se former au contact des démarches créatives des autres pays. Les coproductions permettent également de convoquer ces talents dans des fidélités relationnelles, ainsi qu'à des participations aux avant-premières et aux rencontres des festivals, qui font monter en gamme l'intérêt et l'attractivité de ces festivals régionaux.

Au vu de ces exemples, le CESER préconise l'instauration, par la Région Occitanie et par les Métropoles, d'un fonds de soutien aux coproductions minoritaires et une action volontariste pour promouvoir l'émergence et la fidélisation, en région Occitanie, de producteurs, assistants de production, délégués de production, coproducteurs qui seront prêts à s'engager pour accompagner les nouvelles ambitions internationales de l'Occitanie. Le vivier d'avenir des formations universitaires et des masters publics dédiés à cette formation devrait pouvoir donner lieu à un repérage et au soutien de nouveaux talents, aux côtés des professionnels régionaux déjà engagés dans cette démarche.

Selon un témoignage reçu, l'expérience a par ailleurs montré que l'engagement de producteurs locaux dans des démarches de coproductions internationales engendrait leur reconnaissance nationale et favorisait ensuite pour eux des opportunités de diffusion et de collaboration avec les diffuseurs nationaux. L'investissement de l'aide à la coproduction minoritaire génère ainsi un retour sur investissement très intéressant pour le développement de la filière régionale.

3. Renforcer le réseau des diffuseurs régionaux de plein exercice et les moyens de coproduction des chaînes nationales

La diffusion et la coproduction des œuvres sont des conditions sine qua non de la création et du succès des œuvres. Les professionnels de la région relèvent la faiblesse quantitative des diffuseurs régionaux, et leur impact encore limité dans le développement de la filière, en dépit de quelques avancées sur ces points.

Les professionnels appellent également de leurs vœux une décentralisation des diffuseurs nationaux, qui permette la définition et la mise en œuvre d'une politique territorialisée de proximité, en lien avec les professionnels du territoire, dotée de moyens humains et financiers accrus.

II.2- LEVER LES FREINS ADMINISTRATIFS À LA CRÉATION

1. Améliorer le processus d'attribution des subventions publiques en termes de délais et de calendrier

Le financement est la clef de la création. Il débute dans la phase de recherche et développement, se poursuit dans la phase de réalisation, puis de diffusion. Les délais d'attribution des subventions demandes de subventions publiques apparaît trop long et le calendrier de réunion de la commission des films est insuffisante et en inadéquation avec celui du développement et de réalisation des films. Les professionnels appellent de leurs vœux plus d'une campagne par an d'attribution des subventions et une amélioration des procédures d'instruction des demandes dans le sens d'une réduction des délais jusqu'au versement et de l'indication formelle, lors du dépôt d'une demande, de la date prévisionnelle de réponse et de versement de la subvention en cas d'acceptation.

2. Faciliter et prendre en charge le traitement des dossiers de demandes de subventions européennes

Le traitement des procédures administratives de demande de subventions régionales ou européennes est complexe et chronophage pour des sociétés de production ne disposant pas du personnel et des compétences d'ingénierie nécessaires pour les mener à bien. Une aide financière à la structure pour pouvoir réaliser cette tâche, ou la mutualisation d'un réseau régional d'ingénierie compétent en la matière, ou bien encore un guichet d'assistance régional auprès des services de la Région ou d'Occitanie Films pourraient contribuer à soulager les producteurs et à libérer du temps d'accompagnement des réalisateurs et des auteurs, d'animation territoriale lors des festivals.

II.3- METTRE EN ŒUVRE UN PILOTAGE STRATÉGIQUE PARTENARIAL

1. Créer un GIP dédié au développement de la filière audiovisuelle et cinématographique

La constitution d'un pôle de développement coordonné et synergique, possiblement sous la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP), devrait permettre d'associer plus étroitement les professionnels de la filière à la définition et à la mise en œuvre des objectifs de développement définis par les acteurs publics dans la convention triennale de coopération pour le cinéma et l'image animée qu'ils co-signent. L'ensemble des acteurs de la filière pourrait y être représenté, de la création aux acteurs de la diffusion. Le GIP assurerait un suivi stratégique de cette politique publique, étayé par une analyse objective d'indicateurs de suivi rationnels, visant l'atteinte d'objectifs de professionnalisation.

Parmi ces indicateurs, pourraient se trouver des indicateurs d'activité tels que le nombre de personnels intermittents et permanentes par structure, le nombre de productions subventionnées ayant abouti, le nombre de productions primées à des festivals nationaux et internationaux, le délai d'aboutissement des projets, le nombre de mutualisations d'industries, etc. Le but de la démarche serait de déterminer les freins au développement artistique des professionnels de la création et de la diffusion et les mesures d'accompagnement ou les expérimentations innovantes qui permettraient de les lever.

L'activité de suivi statistique du CNC, d'Audiens, du Service industries créatives de la Région et des autres partenaires seraient utilement mis à profit pour alimenter la réflexion stratégique et la définition d'objectifs partagés. Compte tenu du temps nécessaire au développement des projets et à l'action, des objectifs professionnels partagés à 10 ans pourraient être envisagés, à partir d'une analyse

prospective de l'évolution des métiers. Ces objectifs seraient pris en compte et déclinés par les différents partenaires publics régionaux.

2. Créer une aide à la structure pour les sociétés de production

Le développement des structures de production et de création passe par une aide à la structure, mais aussi à la phase de développement, comme le fait actuellement la Métropole de Montpellier, pour soutenir la trésorerie de la structure durant cette phase préalable à l'existence de l'œuvre. L'aide à la structure favorise l'embauche de personnel d'ingénierie administrative nécessaire au développement de la structure et à l'obtention de subventions publiques. La société doit aussi pouvoir investir dans son équipement technique et dans les savoir-faire qu'ils nécessitent, pour pouvoir monter en gamme dans leurs créations et pouvoir répondre aux exigences nouvelles du marché. L'aide à la recherche et au développement permet de subsister durant la phase de création.

3. Attribuer un rôle de prospection internationale à l'agence Occitanie Films

L'agence régionale occupe une place centrale dans la région, en tant qu'interface de la Région et des professionnels, qui la porte à jouer un rôle utile, au bénéfice des acteurs de la filière. La vocation internationale de PICS Studio nécessitera une prospection internationale afin d'attirer à eux les réalisateurs et les producteurs qui constitueront son marché. C'est le studio lui-même, en premier ressort, qui sera chargé de son propre développement et de construire sa viabilité économique et professionnelle. Ce rôle pourrait toutefois être appuyé par une entrée supplémentaire sur le site internet d'Occitanie Films, visant à attirer les professionnels étrangers et à les orienter vers le studio.

4. Penser le développement de l'activité de tournage hors des limites territoriales administratives et politiques, qui n'ont pas de sens à l'échelle internationale

Vu depuis les USA, Montpellier est très proche de Marseille et même proche de Paris. Un déplacement professionnel de l'un à l'autre ne pose pas de difficulté pour qui vient de loin pour profiter des infrastructures. Les limites administratives et politiques perceptibles en région perdent ainsi leur sens quand il s'agit de raisonner à une échelle macro-stratégique. Ceci doit inciter l'État et les responsables politiques des collectivités à s'émanciper d'une vision locale du développement et à initier des collaborations interrégionales avec les régions PACA⁵, ARA⁶, Nouvelle-Aquitaine et internationales.

5. Valoriser et flécher les aides publiques selon la qualité environnementale et le respect des normes de qualité pour attirer les producteurs et les réalisateurs internationaux

La mise aux normes et la modernisation des studios européens les plus anciens au regard des plus récents va devenir discriminante et pourra générer l'abandon de sites de tournages devenus obsolètes. Les exigences environnementales et les normes techniques risquent de devenir des conditions sine qua non de l'attractivité des studios pour les producteurs et réalisateurs étrangers ou nationaux. Les productions régionales et les studios régionaux auront intérêt à afficher leur exemplarité dans ce domaine, comme un atout concurrentiel de plus, à côté de leurs savoir-faire techniques et artistiques.

6. Flécher les aides publiques sur les secteurs d'avenir

La stratégie publique régionale, en accord avec les priorités nationales définies et soutenues par le CNC, a principalement misé sur les investissements dans l'industrie du tournage. Elle soutient

⁵ Provence-Alpes-Côte d'Azur

⁶ Auvergne-Rhône-Alpes

également les genres du documentaire et du film d'animation, qui peuvent être réalisés en intégralité dans la région et bénéficier en conséquence entièrement aux acteurs de la filière régionale. Les longs métrages, cofinancés par d'autres Régions, créent une obligation de partage des lieux de tournage, à titre de retour sur investissement. Les types de créations émergentes liées aux effets spéciaux, à la réalité virtuelle, aux web séries, formes de création d'avenir et réalisables en région, sont amenés à prendre une part de marché croissante et méritent, à ce titre, d'être soutenus par les aides publiques.

7. Valoriser les professionnels de la région par la communication

Les réalisateurs, les producteurs, les dessinateurs primés par des festivals pour leurs productions méritent d'être connus et reconnus hors de leur sphère professionnelle, grâce à la communication régionale. Les valoriser, c'est aussi valoriser la région et conforter son rayonnement culturel national et international et son attractivité culturelle et professionnelle.

II.4- FAVORISER L'UNITÉ DES ACTEURS DE LA FILIÈRE

1. Créer un dialogue respectueux et constructif entre les acteurs de la filière

L'installation des studios de tournage de France 2 et de TF1 a suscité l'émergence d'un tissu de professionnels et d'écoles de cinéma qui ont commencé à créer une attractivité territoriale et un tissu professionnel pérenne dans l'aire géographique de Montpellier. Cette attractivité et cette activité devraient encore se trouver renforcées par la réalisation attendue du projet de PICS Studio.

C'est donc le moment, pour les acteurs de la filière d'Occitanie, de discuter ensemble et de s'entendre pour définir une stratégie de développement collective, afin de s'affirmer, devant l'État et les collectivités parties prenantes du soutien de la filière régionale, comme les représentants des professionnels régionaux et de défendre, d'une voix commune, un projet définissant des objectifs de développement partagés.

L'enjeu pour les professionnels, notamment pour les producteurs, est de pouvoir bénéficier, à l'avenir, de soutiens financiers et techniques judicieux, au regard de la stratégie de développement actuelle des collectivités, qui apparaît essentiellement basée sur le soutien et le financement des industries du tournage.

Toutefois, cette approche nécessiterait un dialogue et une concertation entre les professionnels du secteur, qui n'existe que partiellement à ce jour. Le défi d'un tel projet consisterait dès lors à amener les différents organismes de représentation des professions, ainsi que les professionnels locomoteurs de la filière à dialoguer de façon sereine et respectueuse des personnes, des spécificités, des choix de vie et des libertés de chacun, pour créer les conditions préalables nécessaires à une collaboration constructive. Une telle démarche supposerait un temps plus ou moins long de médiation et peut-être d'accompagnement des professionnels par un organisme tiers spécialisé dans la médiation, dans l'accompagnement du changement et dans la conduite de projets.

Il importe en effet que le tissu professionnel régional soit en mesure de s'entendre sur des objectifs partagés, avant même de prendre part à une démarche de politique publique de développement. Car les acteurs publics, tels que l'État ou la Région, ont la capacité d'accompagner, d'impulser, de favoriser, de soutenir l'initiative privée, mais ne sauraient décréter, de façon unilatérale et autoritaire, des objectifs professionnels opposables aux acteurs régionaux de l'audiovisuel et du cinéma. D'autant que ces disciplines, fondées sur la liberté d'esprit, de pensée, de création et d'expression, supportent mal

les injonctions qui tendent à conditionner ou à restreindre cette liberté fondamentale. Elle est en effet vitale à leur épanouissement personnel et à leur contribution artistique et critique à la construction d'une société et d'un monde meilleurs. Aussi l'État et les collectivités s'engagent-ils désormais dans des démarches de participation citoyenne, de co-construction et de territorialisation de leurs politiques publiques, qui autorisent l'expérimentation locale et l'innovation sociale.

2. Faciliter le développement des processus de création en créant du lien

La filière audiovisuelle et cinématographique fonctionne beaucoup par réseaux relationnels, par rencontres et par interactions, susceptibles de générer des projets et de l'activité. La création de tiers lieux, d'occasions de rencontres informelles, en aparté de festivals, de séminaires, de formations régionales, pourraient faciliter cette dynamique et la nourrir.

3. Favoriser les mutualisations des équipements et des investissements coûteux

La mise à disposition de locaux ou d'équipements, dans un esprit de solidarité professionnelle, peut contribuer à faire progresser l'ensemble des structures et des professionnels, tout en créant du lien et des interactions créatrices entre eux.

II.5- FAIRE MONTER LA FILIÈRE EN GAMME ET EN AUTONOMIE

1. Développer le professionnalisme de tous les acteurs de la filière

Les enjeux de développement de la filière liés aux investissements actuels et le renforcement du tissu des professionnels qui s'ensuit appellent une montée en gamme des compétences artistiques et techniques des professionnels par le biais de la formation professionnelle, pour accroître leur employabilité et leur épanouissement artistique, dans un secteur concurrentiel et évolutif. Il faut donc créer les conditions du développement de la formation continue pour les professionnels actuels de la région.

2. Viser un seuil d'activité régionale suffisant pour garantir l'emploi des acteurs de la région

En dépit d'un nombre de producteurs, de comédiens et de techniciens conséquent, la production des acteurs régionaux de la filière ne suffit pas encore à générer une activité auto-alimentée par ses interactions. Il convient de favoriser la montée en gamme de la capacité de production des acteurs de la filière, par le repérage et par la formation des jeunes réalisateurs et producteurs, dessinateurs, scénaristes, dialoguistes.

3. Viser la montée en gamme des productions régionales, leur reconnaissance par les prix des festivals

Les réalisateurs et producteurs primés qui vivent et produisent en région sont des locomotives pour l'ensemble du secteur régional. Il faut pouvoir favoriser l'émergence ou l'installation de talents en région pour booster la production endogène du territoire, indépendamment et en complément de l'activité de tournage liée aux studios.

4. Valoriser les réussites régionales par la communication

Il faut faire connaître les talents d'Occitanie par la communication régionale, pour favoriser l'appétence de la population régionale pour ces métiers, la dynamique professionnelle et l'émulation de l'exemplarité, l'intérêt des professionnels internationaux pour travailler avec les acteurs de cette région ou pour venir s'y installer.

II.6- PÉRENNISER LES FESTIVALS RÉGIONAUX DE CINÉMA

Les festivals sont des locomotives du développement et de la diffusion territoriale des œuvres et ils jouent un rôle important du point de vue de leurs retombées directes et indirectes en termes de création d'activité économique locale, de richesse régionale, de tourisme, d'éducation populaire et de rayonnement national ou international du cinéma.

Mais leur structure et leur fonctionnement associatifs, portés à bout de bras par des passionnés qui ne sont pas éternels, en font des structures fragiles, susceptibles de disparaître brutalement faute de reprise juridique et de transmission culturelle.

Il convient donc de prendre toute la mesure de leur importance et de favoriser la pérennisation des festivals concernés par la transmission des savoir-faire et par les soutiens logistiques et humains communaux, intercommunaux, départementaux, étatiques et régionaux.

Le CESER préconise ainsi un certain nombre de mesures pour les aider à subsister et à se développer.

1. Mesures d'accompagnement financières

- **Soutenir la trésorerie des festivals en vue de leur pérennité et revaloriser les aides financières**

La sanctuarisation des budgets de la culture consacrés au cinéma est un fait notable à souligner et dont il faut se réjouir, dans ces temps de développement de l'industrie du cinéma. Les subventions publiques attribuées aux festivals de cinéma doivent pouvoir bénéficier de cette stabilité. Néanmoins, tous les professionnels subventionnés mettent en avant la réduction relative des subventions accordées, non de par leur montant, mais du fait de l'inflation. Cette réduction liée au coût de l'énergie et à l'augmentation des prix est estimée à 30 % et met en péril la trésorerie des festivals associatifs.

- **Aider les festivals internationaux à payer les frais de voyage et d'hébergement des réalisateurs et producteurs/coproducteurs étrangers invités au festival**

Les festivals à vocation internationale ou les festivals thématiques faisant appel à des réalisateurs et à des producteurs étrangers, doivent prendre à leur charge les frais de voyage et d'hébergement des personnalités invitées, ce qui peut s'avérer coûteux. Pour autant, la venue de ces personnalités au festival en augmente l'intérêt culturel et l'attractivité, le succès et l'impact économique local. Les festivals devraient pouvoir bénéficier d'une aide financière ou de prise en charge de ces frais.

- **Instaurer en Occitanie un fonds régional de soutien à la coproduction internationale des films et aux événements locaux d'animation et d'échanges internationaux des festivals**

L'aide précitée pourrait trouver sa place dans l'instauration, en région Occitanie, à l'instar de ce qui existe en Nouvelle-Aquitaine, d'une aide à la coproduction internationale.

- **Donner une impulsion politique et fiscale au développement du mécénat d'entreprise en faveur de l'action culturelle régionale**

Si les collectivités et l'État sont les principaux subventionneurs des événements culturels, ce secteur devrait pouvoir davantage profiter des financements possibles et de l'engagement d'entreprises locales volontaires dans l'organisation des festivals. Les dispositions fiscales devraient être mises en avant dans le cadre des lois de finances pour développer cette pratique, déjà adoptée par le domaine sportif.

- **Créer un guichet unique de coopérative de mécénat, à l'échelle d'un bassin d'emploi, mutualisant les dons des entreprises locales et les répartissant ensuite pour financer les actions culturelles locales**

La Métropole de Montpellier a initié une expérimentation de financement intéressante, et vraisemblablement duplicable, par le mécénat des entreprises, à l'occasion du montage de projet de la candidature de la Métropole au titre de Capitale européenne 2028 de la culture. Ce montage financier et technique pourrait être étendu au financement de l'action culturelle d'un territoire correspondant à un bassin de vie et à une communauté de communes, dans le reste de l'Occitanie.

- **Accorder une aide aux festivals en vue de l'embauche d'un emploi saisonnier dédié à la recherche des financements et des mécènes**

Le montage financier précité ou la recherche active de mécènes sur le territoire doit pouvoir être réalisé par une personne dédiée, intermittente dans l'organisation du festival ou pérenne au sein de la structure organisatrice, ou bien encore par l'office du tourisme intercommunal ou communal.

2. Actions de communication

- **Relayer, en termes de communication régionale, l'incitation au mécénat de proximité auprès des entreprises locales, afin de faciliter l'interface des festivals avec ces entreprises**

Certains organisateurs de festivals semblent rencontrer des difficultés à convaincre les commerçants locaux à adhérer à une démarche collective et à fournir des produits locaux qui pourraient trouver dans le festival une vitrine et une publicité. Une incitation officielle au mécénat des entreprises locales dans le milieu culturel devrait faciliter l'interface des organisateurs des festivals avec les commerçants.

- **Favoriser la visibilité régionale et la fréquentation des festivals de cinéma d'Occitanie par la population régionale**

Recherchés par les passionnés de cinéma, par les professionnels du cinéma et par les touristes, les festivals gagneraient à être mieux valorisés auprès de la population locale et régionale, qui reste parfois étrangère à cette richesse culturelle de proximité. La communication régionale pourrait

contribuer à développer l'attractivité de ces événements, via les opérations d'éducation à l'image, les jurys de jeunes, des opérations scolaires intégrant les parents, des médiateurs « du festival d'à côté ».

- **Instaurer une communication régionale en amont de la tenue des festivals, en ciblant notamment les jeunes et les touristes**

Les opérations de communication et de pack transport / prestation qui ont été menées par la Région pour inciter les jeunes et les familles à fréquenter les stations de ski de la région pourraient être étendues à la fréquentation des festivals, en amont des festivals.

3. Améliorer l'accessibilité des sites de festival aux transports en commun

- **Améliorer les voies ferroviaires d'accès aux festivals et instaurer des navettes routières d'accès depuis la gare, le temps du festival**

Une réflexion globale sur la desserte par les transports en commun des festivals de cinéma qui ont enregistré le plus fort développement de fréquentation, en milieu rural, devrait être engagée. Certaines lignes ferroviaires ne disposent en effet que d'une voie au départ de Toulouse. Les trains ne pouvant se croiser, l'alternance des trajets allers et retours limite nécessairement le cadencement des trains pour les passagers. Par ailleurs, le prix du trajet sur ces lignes peut être dissuasif. Enfin, il convient de prévoir l'acheminement des festivaliers depuis la gare ferroviaire jusqu'au site du festival, par navettes collectives accessibles à tous, dont les PMR, durant le festival.

II.7- PRENDRE EN COMPTE LES LEVIERS PUBLICS ANNEXES

1. Développer l'accessibilité des sites de tournages aux transports en commun

Desservir les sites de tournage par des transports en communs accessibles à tous est un enjeu majeur pour l'emploi et pour le fonctionnement des lieux de tournage, qui sont soumis à des exigences de réduction de leur empreinte carbone. Les liaisons professionnelles avec les marchés internationaux voisins doivent aussi être facilitées par leur desserte.

2. Intégrer la validation des acquis à la prise en charge des stages par Pôle Emploi

Les demandeurs d'emploi peuvent demander à Pôle Emploi de prendre en charge un stage de formation initiale au sein d'un studio pour que la formation soit assurée. C'est un atout important car un stage peut ensuite déboucher sur une embauche à un poste débutant. Certains studios regrettent que Pôle Emploi ne puisse à ce jour faire de même lorsqu'un technicien déjà employé par un studio souhaite obtenir une validation des acquis pour pouvoir accéder à un poste supérieur. Le CESER préconise que cette possibilité soit ouverte à Pôle Emploi et mise en œuvre par ses services territoriaux les plus proches des studios de tournage.

3. Créer des guichets de Pôle Emploi Service à proximité des studios de tournage

Si Pôle Emploi Service assure via Internet un intéressant rôle de conseil pour un vaste territoire incluant plusieurs régions, les professionnels regrettent l'absence de guichets réels permanents, dotés de spécialistes de ces professions et du régime de l'intermittence, assurant un accueil personnalisé, une prise en charge et un conseil de proximité dans les départements et dans les villes d'Occitanie pourvus de pôles de formations de cinéma ou de studios de tournage. Cela serait particulièrement utile aux studios de tournage de bénéficier d'un interlocuteur local pérenne, au fait de leurs réalités et de leurs besoins.

4. Maintenir une attractivité fiscale nationale pour les tournages et un dispositif fort de soutien de l'exception culturelle par la défense du régime des intermittents

Dans un contexte de concurrence internationale, les incitations fiscales nationales et la richesse du tissu des professionnels, favorisée par l'existence du statut et du régime des intermittents, sont deux atouts forts à défendre et à conserver, pour l'attractivité du cinéma en territoire français.

5. Promouvoir les débouchés régionaux de la filière via l'orientation scolaire et la reconversion professionnelle via l'action de Pôle Emploi Services

Le développement de la filière et son caractère industriel favorisent la création d'un marché professionnel impliquant une profusion de métiers concrets et utiles, basés sur des savoir-faire valorisables sur le marché du travail. Ces métiers constituent autant de débouchés possibles pour les jeunes et les moins jeunes de la région. Si les jeunes peuvent les apprendre en école de cinéma, ces métiers peuvent aussi être proposés à des professionnels en reconversion.

Le métier du cinéma est par ailleurs ouvert à des profils et à des parcours atypiques, à des personnes sans diplôme mais porteuses d'un potentiel personnel et d'une richesse intérieure amassée aux détours de leur vie et précieuse pour la création. Il recèle ainsi un potentiel d'inclusion très intéressant. L'intermittence permet aussi d'explorer d'autres savoir-faire du secteur, d'enrichir la compétence et la polyvalence, d'augmenter l'employabilité.

Tous ces atouts méritent d'être valorisés en termes d'orientation et de reconversion professionnelle.

6. Faire évoluer les mentalités par l'information des parents et des familles

Les auditions qui ont été menées par le CESER dans le cadre de ses travaux ont conduit les conseillers à réactualiser l'opinion qu'ils se faisaient de ces métiers artistiques, vers lesquels les familles ne poussent généralement pas leurs enfants. Ces métiers concrets et porteurs de débouchés méritent d'être promus auprès des familles et des associations de parents d'élèves, pour faire évoluer les mentalités et pour valoriser leur potentiel d'emploi, dans un secteur d'activité créatif et passionnant.

7. Créer une filière scolaire « Culture-Études » ou « Cinéma-Études » sur le modèle de la filière scolaire « Sport-Études »

La réalité des métiers du spectacle apparaît insuffisamment valorisée en milieu scolaire, qui ne propose, comme alternative scolaire à nombre de jeunes, que le Sport-Étude. Le CESER considère qu'une filière Culture-Étude, ouverte sur la formation et la pratique de différents arts, ou une filière spécifique Cinéma-Étude pourrait être créée par l'Éducation nationale pour promouvoir, dès le plus jeune âge, l'acquisition des savoirs et savoir-faire susceptibles de séduire des jeunes et de former à terme un vivier national d'artistes et de techniciens de talents.

CONCLUSION

La filière audiovisuelle et cinématographique d'Occitanie est encore toute jeune. Elle a moins de dix ans dans sa dynamique de développement. Elle entre aujourd'hui dans son adolescence, période d'incertitude quant à la réalisation de tous ses potentiels, mais prometteuse par ses atouts territoriaux et par le soutien appuyé et convergent des grands acteurs publics qui soutiennent nationalement et régionalement son développement. Il lui faut traverser une crise d'identité, lui permettre de s'ancrer dans une création régionale, tout en restant ouverte sur le monde, sur ses enjeux et sur l'évolution mondiale de la filière.

D'importants investissements régionaux se dessinent, soutenus par la stratégie nationale de l'État. Des étudiants se forment. Des entreprises créent des œuvres et développent des savoir-faire reconnus internationalement. C'est le moment de conforter l'ensemble de la filière, en adoptant une stratégie globale de développement, qui prenne en compte l'ensemble des métiers et la variété des types de productions (activité de tournage, documentaires, courts et longs métrages de fiction, écriture, métiers techniques, nouveaux métiers et nouvelles formes de diffusion) et qui les aide à accéder à une qualité de création reconnue internationalement et propre à faire rayonner la création régionale.

L'État et les collectivités devraient prochainement signer la nouvelle convention triennale de soutien de l'ensemble de la filière et des actions destinées aux populations, en termes d'animation et d'éducation à l'image. Ces acteurs publics ont maintenant besoin d'une meilleure structuration des professionnels et de leur entente sur une vision partagée des objectifs de développement, qui permette d'aller plus loin dans la montée en gamme de la filière régionale. Si l'aide publique au développement industriel est désormais acquise, le développement territorial ne sera pérenne et ne pourra s'autoalimenter que par la montée en gamme des créations et de leur rayonnement culturel, puissant moteur de nouvelles créations.

L'Occitanie bénéficie d'une implantation territoriale de sociétés de production, de festivals de cinéma, d'universités et d'écoles de formation, hors métropoles et jusqu'à des villages reculés, qui garantit un développement partagé et équilibré de la filière sur la région. Il s'agit d'un atout précieux à conserver. Les nombreuses actions d'éducation à l'image menées et les animations culturelles qui sont associées aux acteurs de la filière profitent également aux populations du territoire et leur offrent des perspectives d'emploi à faire connaître.

ANNEXE

ANNEXE

Les écoles publiques et privées de cinéma en Occitanie

- Les écoles publiques

L'Université Paul Valéry Montpellier 3 forme aux filières cinéma et audiovisuel, arts du spectacle, métiers de la production audiovisuelle, concepteur audiovisuel et nouveaux médias, métiers du jeu vidéo (de la Licence 3 au Doctorat).

L'Université Toulouse Jean Jaurès forme quant à elle aux filières cinéma et audiovisuel, esthétique du cinéma (de la Licence 3 au Doctorat)

L'École nationale supérieure de l'audiovisuel (ENSAV), propose un parcours réalisation, image, son, infographie/architecture-décor, production, recherche expérimentation (de la Licence 3 au Doctorat)

L'Institut supérieur couleur image design (ISCID), à Montauban, forme à la Licence arts design sciences et technique, Masters motion design et cinéma d'animation, design graphique, communication, édition.

Le Lycée des Arènes, à Toulouse, prépare au BTS audiovisuel options gestion de la production, montage et post-production, métiers de l'image et métiers du son

L'École nationale supérieure d'art dramatique (ENSAD), basée à Montpellier, dispense une formation en 3 ans au métier de comédien.

- Les écoles privées

ACFA Multimédia, à Montpellier et à Toulouse, prépare au BTS audiovisuel options montage et post-production, métiers de l'image, métiers du son. Cours réalisateur monteur, effets spéciaux numériques, design sonore (jusqu'à bac +3).

Brassart / Aries, à Montpellier, propose une formation à la 3D, aux effets spéciaux numériques et à l'animation, au design graphique, aux jeux vidéo et au développement web (de 1 à 4 ans).

ArtFX, à Montpellier, est une école de formation à la 3D et aux effets spéciaux numériques, à l'animation 3D, au jeu vidéo et à la programmation VFX/game (de 1 à 5 ans).

Audio Workshop, à Montpellier, assure une formation d'un an dédiée aux métiers du son dans l'audiovisuel et le jeu vidéo.

CinéCréatis, à Montpellier, est une école de formation de réalisateur-concepteur audiovisuel en 3 ans, aux techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle (Titre RNCP de Niveau 6)

Le Cours Florent, à Montpellier, forme au métier de comédien en 3 ans.

Eartsup, à Montpellier et à Toulouse, dispense des Formations (bachelor et master) dans les domaines du jeu vidéo et de l'animation, filières digital et communication, design interactif, motion design et game design (de 3 à 5 ans)

École Cimeart, à Béziers, propose un cycle professionnel cinéma d'animation 3D & effets spéciaux en 4 ans.

L'École supérieure des métiers artistiques (ESMA), à Montpellier et à Toulouse, propose un cycle professionnel cinéma d'animation 3D & effets spéciaux en 4 ans

L'ISMA, Institut des médias avancés, à Toulouse, Montpellier et Labège, prépare au BTS Audiovisuel option son, BTS audiovisuel option image, BTS audiovisuel option montage, diplôme dans l'audio production, diplôme dans la production de film, MSc Creative Media Industries, formations pro.

L'Institut d'enseignement et de formation multimédia (IEFM3D), à Pérols, propose Six bachelors dans les domaines du cinéma et de l'audiovisuel, du jeu vidéo, de l'animation et du web

Le Plateau, à Montpellier, est une formation d'acteurs spécialisée dans le travail face à la caméra (en 2 ou 3 ans)

Métamorphoses, à Lattes, est une école de maquillage professionnel et d'effets spéciaux de maquillage.

ISPRA, European bachelor cinéma et audiovisuel et BTS audiovisuel options métiers de l'image, montage et post-production, métiers du son à Ramonville-Saint-Agne

L'École de l'Acteur (LEDA) Formation professionnelle en 3 ans et ateliers théâtre et cinéma, à Toulouse ;

L'Institut supérieur des arts appliqués (LISAA) École d'arts appliqués proposant des formations en design graphique, animation 2D/3D et direction artistique numérique (jusqu'à bac +5), située à Labège

L'Idem, assure une formation en 3 ans à la communication visuelle, cinéma d'animation 2D/3D et jeux vidéos, technicien audiovisuel et métiers du son, à Le Soler.

La Compagnie Maritime, école de l'acteur et des arts de la scène sur 3 ans, située à Montpellier ;
Objectif 3D, à Montferrier-sur-Lez, propose un cursus dans la filière cinéma d'animation 3D/VFX et graphisme/design pour jeu vidéo.

TRAC, école d'acteurs et incubateurs d'artistes (cycle formation et incubation en 2 ans), située à Castelnaud-le-Lez.

Travelling, École Supérieure du Cinéma et de la Télévision basée à Mauguio, propose un cycle « pro cinéma & TV » en 3 ans (Scénario, Réalisation, Production, Image, Son, Montage et post-production, Scripte) et un BTS métiers de l'audiovisuel en 2 ans (Métiers de l'image, Métiers du son, Gestion de la production, Montage et Post-production), ainsi qu'un Cycle Maquillage Cinéma & FX en 2 ans.

À Nîmes, PREP'ARTS, est un établissement privé sous contrat d'association avec l'État qui prépare aux concours des grandes écoles de cinéma et de photographie (bac +2).

LISTE DES SIGLES

LISTE DES SIGLES

ARA	Région-Auvergne-Rhône-Alpes
ARCOM	Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique
CDDU	Contrat à durée déterminée d'usage
CDI	Contrat à durée indéterminée
CNC	Centre national du cinéma et de l'image animée
CSA	Conseil supérieur de l'audiovisuel
ENSAV	École nationale supérieure de l'audiovisuel
GIP	Groupement d'intérêt public
INA	Institut national de l'audiovisuel
PACA	Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur

EXPLICATIONS DE VOTE

EXPLICATIONS DE VOTE

1^{er} COLLÈGE

M. Nicolas DUBOURG pour le Collège 1

2^e COLLÈGE

M. Bruno LAFAGE pour la CFDT Occitanie
M. Xavier PETRACHI pour la CGT, FSU et Solidaires

Suffrages exprimés : **158**

Avis adopté à l'unanimité

Intervention de Monsieur Nicolas DUBOURG

Pour le Collège 1

Monsieur le Président,
Madame la Présidente de la commission,
Madame la Rapporteuse,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La filière cinéma et audiovisuel, filière des industries créatives, qui se situe à la croisée des enjeux culturels et industriels, concentre de nombreux enjeux pour le développement économique, la créativité au service de l'innovation face aux grands enjeux contemporains et à la cohésion sociale et culturelle de notre territoire.

En moins de dix ans, l'Occitanie est devenue la deuxième région française en nombre de jours de tournage après l'Île-de-France et la première en progression de l'emploi dans ce secteur.

Cette forte croissance est portée par un développement récent de tournages de quotidiens (TF1, France Télévisions) et l'implantation de studios de tournage dans le pourtour montpelliérain, qui viennent récemment d'obtenir des financements, dans le cadre de la stratégie France 2030 (France Télévisions et PICS studio).

Cette dynamique repose également sur de nombreux acteurs aussi divers que les festivals, les producteurs, les diffuseurs et le développement accéléré d'une offre de formation initiale et continue, portée aussi bien par les acteurs privés et publics.

Lors de nos auditions, nous avons pu constater que cette filière bénéficie d'un soutien important de l'État, (Centre national du cinéma), et des collectivités dans un paysage de dispositifs complexes et insuffisamment coordonnés.

Plus encore, l'hyper concurrence entre les territoires à l'échelle nationale, voire internationale, pour attirer des acteurs fait peser un risque de court-termisme dans les approches stratégiques des collectivités territoriales et rend aléatoire le développement pérenne d'une activité locale.

Face à ces enjeux, la commission 7 « Santé - Culture – Sport – Cohésion sociale » a souhaité formuler un certain nombre de préconisations en partant des constats suivants :

- Face à un risque de dispersion des actions et de fragmentation des dispositifs existants, il existe aujourd'hui une opportunité assez unique pour notre territoire d'adopter une stratégie de long terme pour la filière, en s'appuyant sur les atouts de notre région en termes d'acteurs ou de moyens (décors, institutions).
- La filière ne peut se réduire à la production audiovisuelle de « quotidiennes » TV et seul un arrimage solide à la création artistique (la production cinématographique, nouvelles écritures) peut permettre à notre région de consolider l'implantation de nouveaux acteurs et le développement d'une véritable « culture » de l'image en Occitanie.
- La formation est un élément clé dans la structuration, mais là encore, il ne semble pas exister de vision stratégique territoriale permettant d'articuler les parcours artistiques et professionnels aux enjeux d'une implantation durable des professionnels sur la région.

Les très nombreuses auditions réalisées auprès d'une grande diversité d'acteurs, la qualité des visites sur site ou encore la table ronde animée par Serge REGOURD, Conseiller régional et expert reconnu du secteur, ont permis de dégager des préconisations que la commission 7 souhaite soumettre dans son rapport à l'approbation des Conseillers du CESER Occitanie.

Parmi ces préconisations, il me paraît important d'insister en particulier sur :

- Développer un tissu local de producteurs, créateurs et diffuseurs.

Si l'aide publique s'est concentrée fortement sur l'accueil des tournages et le financement d'infrastructures liées à ces tournages (les fameux tournages de PICS studio et France Télévisions), le CESER préconise un rééquilibrage des aides en faveur de l'aide à la création, à la diffusion et à la structuration des acteurs intermédiaires, afin de renforcer l'implantation durable de professionnels sur notre territoire et de favoriser la créativité et le renouvellement des imaginaires.

- Favoriser la coopération entre les acteurs de la filière, les collectivités territoriales et l'État en organisant une concertation stratégique abordant l'ensemble des problématiques, de la formation des professionnels à la diffusion des œuvres en passant par la création et l'éducation artistique et culturelle.

Cette concertation doit être pensée à l'échelle des territoires, en se gardant d'une vision trop globale occultant les particularités de telle ou telle partie du territoire régional.

- Enfin, il semble nécessaire d'articuler davantage la politique publique en faveur de cette filière aux grands objectifs stratégiques, que ce soit en matière de mutation écologique (transports, recyclage des décors, formation à l'éco conception, etc.), de social (accès à la formation continue, accès aux droits), ou encore d'économie (accès aux financements généralistes et pas uniquement les financements culture et accompagnement des professionnels dans le développement économique).

Le travail important de la commission 7 sur la filière a dû être réalisé dans des délais contraints liés à la fin de notre mandature. Les problématiques soulevées et les chantiers dessinés par le présent rapport montrent la nécessité d'approfondir ce travail dont les acteurs publics, (État et Région, doivent se saisir sans plus attendre.

À ce stade-là, je dis que **le collège 1 appelle à voter pour ce rapport**, cher Serge, et je tiens à remercier encore une fois Gisèle pour tout le travail accompli.

C'est pour moi une des dernières interventions que je fais dans cette auguste assemblée, et je remercie l'ensemble des collègues avec qui j'ai pu travailler pendant ces grandes années. Bien sûr, le Syndeac que je représente ici, souhaite poursuivre son travail parmi vous, mais les acteurs changent si le texte demeure.

Merci à tout le monde.

Intervention de Monsieur Bruno LAFAGE

Pour la CFDT Occitanie

Monsieur le Président du CESER,
Madame la Rapporteuse,
Cher.ère.s collègues,
Mesdames et Messieurs,

En mai 2022, la fédération CFDT de la culture et de la communication déclarait :

« Dans un contexte national et mondial où nous avons eu à faire face, en 2020 et 2021, à une pandémie, puis à une violente guerre d'expansion et où ces crises pèsent très lourdement sur le quotidien de chacune et chacun, l'accès à l'information, au divertissement, à l'éducation et à la culture, tout autant que leur diffusion, demeurent des piliers fondamentaux d'une société libre.

Les actions des équipes CFDT dans l'audiovisuel et dans le domaine des métiers de la création culturelle, visent et viseront toujours la défense et la consolidation d'un modèle démocratique de société, au cœur duquel le dialogue entre acteurs, entreprises et salariés du secteur, doit constituer le premier levier de progrès social »

Le projet d'Avis qui nous est présenté aujourd'hui met avec justesse un coup de projecteur sur une filière occitane en croissance mais aussi sur une filière fragile, soumise, comme nous l'avons vu notamment en 2020, aux aléas économiques, sociaux et sanitaires.

Le nombre d'emplois directs et indirects liés à cette industrie a augmenté de manière constante sur notre région avec un écosystème qui se structure et où les collectivités territoriales apportent une aide active notamment financière, comprenant l'enjeu d'injecter de l'argent public, concrétisant ainsi un puissant effet de levier.

Ainsi, les Métropoles de Toulouse et de Montpellier ont créé chacune un bureau de tournage et le Conseil régional Occitanie, avec la mise en œuvre de son agence « Occitanie film », offre une visibilité régionale à ce vivier de professionnels, dans lequel viennent puiser les réalisateurs.

Toutefois ce secteur est soumis à une concurrence féroce et ce qui fait aujourd'hui le développement de la filière en Occitanie, peut très vite se retourner en raison de variables externes (choix de lieux de tournage, persistance d'un modèle économique national d'exception culturelle, régime de protection sociale des intermittents, crises sanitaires ou financières...)

Dans ce contexte la déclaration commune des organisations représentatives de salariés (CFDT, CGT, FO, CGC, CFTC) et d'employeurs (FESAC) dans le secteur du cinéma, de l'audiovisuel, du spectacle vivant et de la musique, signée le 27 octobre 2023, fait état d'un accord unanime relatif aux annexes VIII et X du règlement de l'assurance chômage.

La sécurisation du statut des personnels de la filière est un élément nécessaire à son développement. La garantie du statut des intermittents ne doit cependant pas exonérer les employeurs, notamment les plus grosses maisons de production, d'un dialogue social permettant d'offrir des emplois de qualité et

Nous partageons pleinement les préconisations qui sont énoncées.

En conclusion, la CFDT insiste particulièrement sur la nécessité, dans ce secteur en constante évolution technique, de l'accès à la formation professionnelle des salariés. Le développement des compétences des personnels, l'accès à une formation professionnelle initiale et continue et son financement, sont des enjeux majeurs pour la filière.

Enfin, et c'est peut-être un tout petit manque dans cet Avis, la CFDT indique que le secteur de la couverture audiovisuelle et télévisuelle des événements sportifs participe aussi de la structuration de la filière, que les techniciennes et techniciens qui opèrent dans ce secteur « de niche » mettent en action des compétences qui sont aussi transférables dans le domaine de l'audiovisuel de création.

La CFDT votera l'Avis.

Intervention de Monsieur Xavier PETRACHI

Pour la CGT, FSU et Solidaires

Madame la Présidente de la Région,
Monsieur le Préfet de région,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et Messieurs les rapporteur.e.s
Mesdames et Messieurs les conseiller.ère.s

Ce projet d'Avis sur la filière audiovisuelle et cinématographique est une première et cela vaut bien une salve d'applaudissements, pour le travail fourni par la commission sur un sujet bien complexe. Un remerciement particulier pour la chargée de mission, Dominique-Marie FELIX et l'assistante de la commission Fatima BENMEHDI, qui ont dû, dans un temps contraint, travailler sur ce projet d'Avis, en parallèle de la contribution du plan régional de santé Occitanie.

Les récentes actualités témoignent de l'importance de ce secteur de la culture, mais qui n'échappe pas à la loi du marché.

La grève historique des acteurs à Hollywood, qui représentent 170 000 acteurs et scénaristes américains, inquiets de la précarisation de leur métier et l'essor de l'intelligence artificielle dans le cinéma, démontre l'évolution de ce secteur soumis à la pression des plateformes de streaming comme Netflix et autres. En effet, ces plateformes ont bouleversé le monde de la culture cinématographique mais aussi le quotidien des acteurs, auteurs et techniciens. Tous les acteurs n'empochent pas le salaire d'une star hollywoodienne et sont obligés de cumuler des petits jobs pour survivre. L'introduction de l'intelligence artificielle pour remplacer en partie les auteurs augmente encore la précarisation du milieu de la culture américaine.

L'autre actualité est la négociation en cours sur la prochaine convention d'assurance chômage qui sera effective au 1^{er} janvier 2024 et notamment le statut des travailleurs intermittents avec, en parallèle, une réforme structurelle de Pôle Emploi, transformé en France Travail.

Rappelons tout d'abord que le régime des artistes et techniciens du spectacle vivant et de l'audiovisuel – annexes 8 et 10 de l'assurance chômage – est une spécificité en France pour protéger l'exception culturelle française ; créé en 1936 à la demande des producteurs de l'industrie du cinéma qui n'arrivaient pas à trouver du personnel. En 2023 ce régime équilibré – en tenant compte des emplois du secteur cotisant au régime général et des emplois induits – est à nouveau dans le collimateur du gouvernement et d'une partie des organisations patronales, majoritaires à l'UNEDIC.

Pour le gouvernement, une lettre de cadrage concernant la renégociation des règles d'indemnisation de l'assurance chômage veut imposer une ponction de 12 milliards d'euros dans les caisses de l'UNEDIC sur 4 ans, uniquement sur le dos des privés d'emploi et notamment pour financer France Travail.

Pour une partie du patronat, dont le MEDEF, cet objectif pourrait être atteint notamment par une réduction de 15 % pour le régime des intermittents, avec des baisses drastiques de droits pour les allocataires.

Dans le même temps, les organisations patronales et syndicales du secteur du spectacle et de l'audiovisuel ont réussi à se mettre d'accord, le 27 octobre dernier, et ont signé un protocole garantissant des améliorations de droits, sans toucher à l'équilibre du régime.

Malgré cela, cet accord de branche, véritable progrès social équilibré, vient d'être balayé par une partie des partenaires sociaux, dans le cadre de la négociation interprofessionnelle de la nouvelle convention d'assurance chômage. Donc, cette décision vise bien à bloquer toute amélioration des droits pendant 4 ans, et certainement au-delà.

En fait, le Medef – avec ses alliés de circonstance – renoue avec ses vieux démons en s'en prenant aux intermittents. **Nul doute qu'ils ont bien l'intention de couler le principe même de négociation spécifique et le principe même des annexes 8 et 10 qu'ils veulent toujours voir disparaître.** Alors que, suivant les chiffres de l'UNEDIC, les intermittents ne représentent que 5 % des dépenses en termes d'indemnisation. La survie et le développement de la filière cinématographique dépend largement de la préservation et de l'amélioration du statut des intermittents.

Le protocole d'accord interprofessionnel ouvert à signature pour la convention assurance chômage pour 2024 – validé par une partie des organisations syndicales – contient d'autres reculs inadmissibles pour l'ensemble des salariés privés d'emploi. Il devra de plus être approuvé par le Gouvernement.

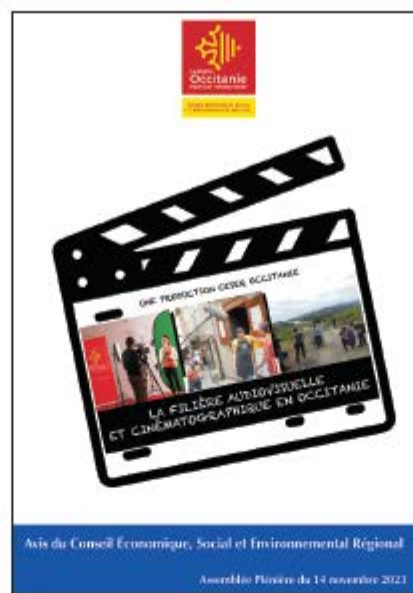
Ce même Gouvernement qui, grâce à une alliance avec la droite la plus réactionnaire, vient de faire passer au Parlement la Loi dite du Plein Emploi qui, avec la création de France Travail, pourrait imposer 15 h d'activités hebdomadaires à tous les inscrits à France Travail, non seulement aux bénéficiaires du RSA, mais à l'ensemble des demandeurs d'emploi, dont les intermittents.

Nos 3 organisations syndicales CGT, FSU et Solidaires dénoncent ces reculs inacceptables des droits et soutiennent les mobilisations intersyndicales – avec les privés d'emploi et les intermittents du spectacle – qui se multiplient, pour défendre une protection sociale de qualité.

Pour finir cette déclaration sur une note optimiste, citons l'exemple du film d'animation JOSEP, sorti en 2021, qui a été fabriqué en partie en Occitanie, en collaboration avec d'autres régions comme la Nouvelle-Aquitaine et le Grand Est. Ce film, soutenu largement par la Région Occitanie, a reçu le César 2021 du meilleur film d'animation.

Gageons que d'autres films ou séries soient développés dans notre région, mais n'oublions pas que la culture est une industrie à part, qui doit répondre à un développement harmonieux de la société. Ça n'a pas de prix.

Les organisations CGT, FSU et Solidaires voteront cet Avis.



L'Avis est téléchargeable sur le site du CESER

CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Siège

18 allées Frédéric Mistral
31077 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 62 26 94 94
Fax 05 61 55 51 10
ceser@ceser-occitanie.fr

Site de Montpellier

201 av. de la Pompignane
34064 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 22 93 42
Fax 04 67 22 93 94
ceser@laregion.fr

www.ceser-occitanie.fr



Avec l'adhésion
des citoyens
et des entreprises

Crédits photos Région Occitanie © Bensizerara Sofiane ; ©ARCANGELI Léo ; © Camberoque Nina

**Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**